

On en a marre de la Francophonie

Lire en page 2.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1620 | MARDI 8 OCTOBRE 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Alingete Guerre contre Guerre pour

Quand des médias s'entre-déchirent

Incroyable scène médiatique. Si ce secteur n'est pas encadré, accompagné de manière citoyenne, il

sera dangereux de faire la politique et de faire avancer le pays. Qu'un homme public soit critiqué, passe;

qu'il soit harcelé est inacceptable. Mais quand un autre groupe de partisans vient à son secours, à sa

défense, Que retenir ? Les nouveaux médias seraient incapables de voir la vérité ? Sont-ils stipendiés à ce

point qu'ils refusent toute vérité ? La vérité ci-après. Nulle part ailleurs.
Lire et relire. Pages 6 à 11.



548632 898755

LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Les Congolais outrés appellent au départ de la Francophonie de leur pays

A quel jeu les Occidentaux jouent avec le Congo ? Une question qui se pose dans le monde et que se posent les Congolais. Pourquoi le Congo dont le sous-sol a aidé hier les Occidentaux à gagner la guerre face au Japon et qui a eu par la suite, sous Mobutu, les meilleures relations avec l'Occident, est-il sorti de l'agenda international ?

Est-ce l'incurie de sa classe politique - comme on l'entend souvent - ou ce le génocide rwandais que l'Occident n'avait su arrêter qui a rendu les pays du monde redevables au voisin rwandais et à son régime depuis installé ?

S'agissant de la France c'est plus fort encore. Ce pays dont le rôle dans le génocide rwandais a été décrié par Paul Kagame a dû revoir profondément sa politique particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Alors que le Rwanda est loin d'être un pays francophone, c'est Macron qui a offert au Rwanda le prestigieux fauteuil de Secrétaire Générale de l'OIF, l'Organisation Internationale de la Francophonie. C'est ainsi que l'ancienne ministre rwandaise des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo a succédé à la Canadienne Michaëlle Jean à la tête de l'OIF. Louise Mushikiwabo, troisième personnalité sur le Continent, à diriger l'OIF après l'ancien Secrétaire Général de l'Organisation des Nations unies, l'Égyptien Boutros-Boutros Ghali et l'ancien président sénégalais Abdou Diouf, fut nommée Secrétaire Générale de l'OIF par consensus lors d'une réunion à huis clos au dernier jour du sommet à Erevan, en Arménie, en dépit de nombreuses critiques qui pointaient du doigt le peu de cas que le Rwanda faisait des droits fondamentaux et de la défense du français.

Une nomination qui ne faisait plus l'ombre d'aucun doute depuis que



Les président congolais Tshisekedi et Macron à Paris au Sommet de l'OIF. DR.

sa rivale, la sortante canadienne Michaëlle Jean, eût perdu ses deux plus importants soutiens: le Canada et le Québec. Ces deux piliers de la francophonie, qui en sont, à eux deux, le deuxième bailleur de fonds, furent contraints de renoncer face à la multiplication des pays se ralliant au Rwanda. La France d'abord, premier bailleur de fonds de l'OIF, où la candidature de Louise Mushikiwabo fut annoncée lors d'une conférence conjointe entre Paul Kagame et Emmanuel Macron, à tel point que beaucoup y avaient vu un dossier téléguidé par Paris. L'Afrique ensuite, après le soutien de l'Union Africaine, présidée alors, il est vrai, par Paul Kagame.

REPENSER NOTRE DIPLOMATIE.

Cette offensive diplomatique a eu raison des sévères critiques que la candidature

du Rwanda avait suscitées. L'heure n'a-t-elle pas sonné pour que le Congo repense sa diplomatie ?

L'agression armée et l'occupation des territoires congolais à l'Est par le Rwanda ne sauront guère de trouver de solution en dehors de la diplomatie.

Il est ainsi incroyable que le président français Macron ait, par exemple, tant misé sur la participation du Congo au Sommet de la Francophonie qui se tenait à Villers-Cotterêts, la Cité internationale de la langue française, à soixante kilomètres au nord de Paris, en ignorant superbement sinon la présence de l'armée rwandaise dans les Kivu au moins de faire montre de compassion vis-à-vis de ces populations. Et ce ne sont pas les mots qui auraient manqué...

Si le président congolais fut accueilli par le président français en tête-à-tête avant

que celui-ci ne reçoive le lendemain le président rwandais, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo qui était sur la photo de famille des invités à ce XIXème Sommet de la Francophonie, organisé les 4 et 5 octobre sous le thème « créer, innover, entreprendre en français » en marquant sa participation à toutes les activités de cette rencontre depuis l'ouverture solennelle, a refusé de se rendre à la dernière activité, le huit clos des Chefs d'État, sur le thème « le matérialisme renouvelé ».

Le président congolais a ainsi marqué sa protestation après que Macron n'ait pas mentionné, dans son discours d'ouverture, le conflit dans les Kivu, la province du premier pays francophone. Plutôt que d'aller à cette rencontre, le président s'est rendu à l'ambassade du Congo, au 32, Cours Albert 1er, 75008, non loin du Grand Palais de

Paris. Occasion de saluer la foule de la diaspora venue lui témoigner tout son attachement. « Cette attitude du président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo constitue un message fort à la France. En tant que grand pays francophone, le Congo mérite considération », a déclaré un analyste politique à Kinshasa. Dans le pays, de plus en plus de voix s'élèvent pour carrément appeler le Gouvernement

congolais à tourner la page de la Francophonie. Certes, à une question d'un journaliste, samedi soir, lors de la conférence de presse, Macron a déclaré qu'il avait déjà abordé la question du Congo avec les deux chefs d'État de manière séparée et cela explique pourquoi il avait préféré marteler sur une autre situation préoccupante, celle qui sévit au Liban et au Proche Orient. Il a souligné que la France et l'OIF restent mobilisées pour résoudre cette crise qui frappe le Congo. « Qu'il n'y ait pas malentendu. Hier, je l'ai dit moi-même, je n'ai été que parcellaire dans les citations. Il y a beaucoup de crises, de tensions, de guerres que je n'ai pas citées », a expliqué Macron. D'ajouter : « Il n'y a pas de double standard dans la diplomatie de la France (...) Nous encourageons très clairement la RDC et le Rwanda à parvenir à un accord dans le cadre de la médiation angolaise, et l'OIF doit jouer un rôle en soutien des efforts régionaux à ce titre, et je l'ai dit successi-

vement au président Tshisekedi et au président Kagame. Pour ce qui est de la France, nous avons toujours été clairs et je l'ai redit à l'un à l'autre, nous appelons au retrait du M23 et des troupes rwandaises. Nous appelons aussi à procéder au démantèlement des FDLR et de tous les groupes armés en RDC, et à l'arrêt des discours de haine. Nous appelons aussi à un processus politique avec le M23 et toutes les composantes politiques pour permettre justement un chemin de paix et le retour plein et entier de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC ». Macron a tenté d'utiliser la carte de ses rapports avec les deux présidents pour favoriser la poursuite des discussions engagées dans le processus de Luanda, discussions qui ont récemment subi un coup d'arrêt. L'objectif de l'Élysée est dans un premier temps d'aboutir « à une rencontre entre les deux présidents dans le meilleur délai possible et sous médiation angolaise ». Idée ne séduit ni Kinshasa, ni Kigali. ALUNGA MBUWA ■

Le président algérien ne se rendra pas en France

Samedi soir, le président algérien Abdelmadjid Tebboune a eu ces mots : « Je n'irai pas à Canossa », une expression qui signifie aller implorer le pardon. Il a jugé une visite en France humili-

liante, dans un contexte de relations à nouveau très tendues. « Je n'accepte pas les mensonges sur l'Algérie. Il y a eu génocide », a-t-il martelé lors de son entretien télévisé, accusant une « minorité haineuse » en France de bloquer toute avancée sur

le dossier mémoriel. Abdelmadjid Tebboune est revenu sur la question des essais nucléaires français en Algérie dans les années 1960 : « Si vous voulez qu'on soit amis, a-t-il lancé, venez nettoyer les sites des essais nucléaires ».

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

Des responsables du énième naufrage d'un navire sanctionnés

Cinq jours après le naufrage du bateau MV Merdi, le Gouvernement a annoncé des sanctions contre les responsables des services publics impliqués dans ce énième naufrage survenu au large du lac Kivu.

Particulièrement visés, des agents de la Division provinciale des Transports et Communication, de la Police nationale lacustre et ceux de la DGM, la Direction Générale des Migrations, DGM. Le Vice-premier ministre en charge de l'Intérieur, Jacquemin Shabani Lukoo qui séjourne à Goma, Nord-Kivu,

dont il est originaire, a annoncé une série de mesures après ce naufrage qui a coûté la vie à une trentaine de personnes au port de Kituku le jeudi 3 octobre, près du port de Kituku, à Goma. C'est à une centaine de mètres du quai du port de Kituku que le bateau plein de passagers et de produits vivriers, a commencé à sombrer sous le regard horrifié et la clameur des habitants de Goma venus attendre leurs proches qui voyageaient à bord de l'embarcation accidentée. Des témoins du naufrage affirmèrent que c'est par l'arrière que cette embarcation a commencé à chavirer avant de sombrer complètement dans les eaux du lac Kivu. Le port de Kituku,

qui approvisionne la ville de Goma en produits vivriers en provenance de Minova, est dépourvu de dispositif de surveillance du trafic lacustre.

CONTRAINTS DE PRENDRE LE LAC.

Depuis l'occupation de la localité de Shasha par les rebelles du M23, la population de Minova passe par le lac Kivu pour atteindre la ville de Goma. Le Vice-premier ministre Jacquemin Shabani Lukoo a instruit les Gouverneur du Nord et Sud Kivu de prendre des sanctions disciplinaires à l'endroit de tous ces responsables de services publics impliqués dans ce naufrage à savoir, ceux des Transports

et Communication, de la police lacustre et de la DGM. Mais aussi de prendre toutes les mesures sécuritaires et réglementaires en matière de navigation sur les lacs Kivu et Édouard et de les faire respecter strictement en exigeant notamment le port des gilets de sauvetage par tous les passagers à bord des unités flottantes, le contrôle technique et de conformité des unités de navigation. Jacquemin Shabani Lukoo, de concert avec tous les services publics notamment ceux de la Santé, a annoncé qu'une autorisation sera accordée aux familles éplorées de procéder à l'enterrement des corps déjà retrouvés et identifiés de leurs proches conformément à leurs cou-

tumes respectives. Il a indiqué que les services habilités vont poursuivre les recherches des corps dans le bateau coincé à près de 200 mètres sous les eaux afin d'enterrer ces corps dignement. Les rescapés vont bénéficier des soins qui seront prise en charge par le Gouvernement. Le bateau MV Merdi qui a fait naufrage, a été localisé dimanche 6 octobre à 200 m de profondeur des eaux du lac Kivu. L'équipe conjointe des recherches (plongeurs locaux, force navale et SADC) en a informé le Vice-premier ministre Jacquemin Shabani Lukoo dès son arrivée le même dimanche à Goma. Le bilan provisoire de ce naufrage est de 34 morts, 80 rescapés

mais en l'absence de manifeste des passagers, la société civile locale et le comité des victimes mis en place, déclarent avoir identifié des

centaines de disparus en se basant sur les témoignages des familles dont les proches restent introuvables.

D. DADEI ■

Trois personnes tuées à Goma au cours du week-end

Un jeune entrepreneur, détendeur d'une maison d'édition a été tué par balles dimanche 6 octobre dans la soirée au village Ngangi. Ce village est situé dans le groupement de Munigi, au sud du territoire de Nyiragongo, dans la périphérie de la ville de Goma, au Nord-Kivu. Des sources locales rapportent que ce nouveau meurtre porte à trois, le nombre de personnes tuées à la suite des actes de banditisme urbain le week-end à Goma et ses environs. Des bandits armés ont fait irruption dans sa maison d'édition et l'ont attaqué. Face à sa résistance, ils ont ouvert le feu, le criblant de balles. La victime a été touchée au niveau de la tête

et a succombé sur place. Cet incident survient quelques heures après qu'une autre fusillade signalée la nuit de samedi 5 à dimanche 6 octobre, dans le site des déplacés de Lushagala, situé sur l'avenue Kashaka, au quartier Mugunga, toujours à Goma. Selon des sources administratives et la société civile locales, deux personnes ont été tuées et deux autres blessées alors que des présumés Wazalendo tentaient de rançonner des civils. Des jeunes mécontents ont résisté provoquant un accrochage qui s'est soldé par la mort de deux personnes : un combattant Wazalendo et un civil. Parmi les blessés, figurent une femme déplacée et un homme, chef du bloc 40, qui a reçu trois balles.

ALUNGA MBUWA ■

Quatre dossiers économiques traités en Conseil des ministres

Lors de sa réunion hebdomadaire de vendredi 4 octobre présidée par la Cheffe du Gouvernement Mme Judith Suminwa Tuluka en l'absence de la République en mission à l'étranger, le Conseil des ministres a adopté, débats et délibérations, le Projet de Décret présenté par le ministre d'État en charge, Aimé Boji Sangara Bamanyirue, en lien avec la gestion électronique des marchés publics au Congo.

En effet, en dépit des avancées significatives enregistrées ces dix dernières années dans la réforme de la commande publique dans le pays, la mise en application de la réglementation en la matière souffre de quelques faiblesses dont l'une des principales est le traitement manuel des dossiers des marchés publics. Une situation qui fait peser des risques énormes de corruption et ne garantissant pas la traçabi-

lité, la transparence et l'exhaustivité des informations dans la gestion de la commande publique. Le projet de Décret présenté a pour objectif de fixer les règles relatives à la gestion électronique ou dématérialisée des marchés publics, et de constituer une réponse aux menaces sus-évoquées.

BAISSE DE PRIX À LA POMPE.

Le ministre du Portefeuille, Jean-Lucien Bussa Tongba a, quant à lui, appelé, dans une note d'information, l'implication de l'État dans la sélection des acheteurs de la production de Kamo Copper SA. L'État devrait être plus engagé dans la rentabilisation de ses investissements et sa présence devrait être déterminante dans les actions des entreprises dans lesquelles il est minoritaire. Dans l'état actuel des choses, le risque d'une maîtrise insuffisante est considérable aussi bien pour les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises que les charges engagées par

ces dernières, avec des conséquences évidentes sur leur contribution dans le Budget de l'État par le biais des impôts et taxes, que pour la hauteur des dividendes dont l'État est bénéficiaire. Pour toutes ces raisons, et pour le cas d'espèce de Kamo Copper SA, l'État doit s'impliquer afin de pouvoir garantir la crédibilité du processus d'appel d'offres organisé, et d'avoir la certitude que tout processus futur de sélection d'acheteurs permette à Kamo Copper SA de recevoir des offres compétitives et d'obtenir les meilleures conditions possibles pour la vente de ses produits. Le Conseil a pris acte de cette note d'information. Lors de cette réunion du Conseil des ministres, les membres du Gouvernement ont examiné également de la question de la régularisation d'un Certificat de conformité de Sycohydro émis par l'ARE, l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité. Au regard du différend qui opposait l'ARE à Sycohydro

au sujet de la délivrance du Certificat de conformité de la Centrale Hydro-électrique de Busanga, le ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a sollicité auprès du Gouvernement d'instruire le Régulateur d'octroyer un Certificat de conformité définitif conformément à la loi et de ne percevoir aucune taxe induite à cet effet. Ceci en vue de permettre à Sycohydro de mettre en exécution le Plan de développement de la centrale. Le ministre a annoncé qu'un séminaire de renforcement de capacités sera organisé au profit des animateurs de l'ARE en vue de leur permettre de s'enrichir de l'expérience des autres régulateurs sur le règlement des différends. Le ministre a proposé au Gouvernement de mettre à disposition les fonds nécessaires pour favoriser le bon fonctionnement de l'ARE. Le dossier a été également adopté. Autre sujet traité en Conseil des ministres : la baisse du prix du carburant à la pompe suivant

l'Arrêté du Ministère de l'Économie Nationale. Mme Judith Suminwa Tuluka a rappelé que lors de la réunion de mercredi 02 octobre 2024 qu'elle a présidée, le Comité de Conjoncture Économique du Gouvernement avait décidé de la révision du prix du carburant à la pompe. Elle a demandé aux ministères concernés d'assurer un bon encadrement de cette mesure afin que les effets attendus pour le social de la population et sur l'économie en général soient effectifs. Le Vice-Premier Ministre en charge de l'Économie Nationale, Daniel Mukoko Samba, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, Jacquemin Shabani Lukoo a été appelé à instruire les Gouverneurs de province de convoquer, dans les plus brefs délais, les transporteurs à cette fin et d'organiser la Commission tarifaire pour l'application sans faille de ce texte.

ALUNGA MBUWA ■

Mpox, début de campagne au Sud Kivu

Au moins 47.911 personnes sont attendues pour la vaccination contre le mpox, la variole du singe, dans quatre zones de santé du Sud-Kivu. Chiffres donnés lors du lancement, dimanche 6 octobre, de la campagne contre le mpox, au centre de traitement Mpox de Lwiro, zone de santé de Miti-Murhesa. Le même jour, 29.800 doses de vaccin ont été remises à quatre zones de santé, Miti-Murhesa, Nyangezi, Kamitunga et Uvira, quatre zones concernées par cette première

phase de vaccination contre la variole du singe. Les cibles restent le personnel de santé, les personnes contacts et les professionnels de sexe, a déclaré le Dr Joseph Matiundanya, coordonnateur du Programme élargi de vaccination (PEV) Sud-Kivu. « Nous voulons que les personnes soient immunisées d'avance. Et de cette manière, elles seront capables de lutter contre la maladie, avant qu'elles ne tombent malades. Et nous demandons à la population de se faire vacciner ».

Quand Bunia se met sur la voie de Goma au plan des infrastructures

Bunia, Ituri.

À l'extrême Nord-Est du Congo se trouve l'Ituri, la province dont la capitale est la ville de Bunia. Sa frontière Est est bornée du lac Albert autrefois appelé Lac Mobutu Sese Seko qui sépare le Congo du pays voisin, l'Ouganda.

Le lac Albert est le plus septentrional de la chaîne de lacs de la vallée du Grand Rift. Long de 160 kms et 30 kms de large, avec une profondeur maximale de 51 m, les poissons de ce septième lac d'Afrique par la superficie meurent de vieillesse.

BUNIA QUI SE TRANSMUTE.

De la ville de Bunia à ce lac, à l'extrême-Est, il vous faut une heure de route. Faut-il faire montre de ténacité pour approcher cette nappe d'eau ? Ce n'est certainement pas faux. Quand vous disposez d'une journée, entre prendre le risque en vous rendant à ce lac et vous offrir un tour de la cité, nul n'a le tournis. Premier constat en parcourant Bunia, une ville de trois communes : la transmutation. S'il y a trois ans, en 2021, la ville comptait 6 kms de route bitumés, elle en compte une vingtaine depuis l'état de siège. «Hier, les millions de \$US de rétrocession que Kinshasa déversait mensuellement étaient distribués à des personnalités locales par des personnalités de Kinshasa. Aujourd'hui, ces millions vont aux infrastructures», assure un homme rencontré boulevard de Libération. «L'état de siège a transformé la ville et l'Ituri avec à la tête un gouverneur militaire, le commandant des opérations, le Lieutenant-Général Johnny



Arrivé à Bunia, impressionné par les bâtiments en construction de l'Université, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba a demandé au Gouverneur militaire à les visiter avant d'immortaliser son passage avec des membres de sa délégation. DR.

Luboya Nkashama qui fait honneur à l'Etat», poursuit-il. À ceux qui craindraient de faire le voyage de Bunia pour son passé et, parfois, pour son présent tragique, ses rébellions et milices communautaires, les Simba, l'UPC, Union des Patriotes Congolais dirigé par le Hema Thomas Lubanga, la Codeco, Coopérative pour le Développement du Congo, un groupement de milices, composé de membres de l'ethnie Lendu, la présence de mercenaires blancs, celle de 1.800 soldats français d'une force d'initiative européenne Artémis dont ce fut ici la base, tout comme de la Monuc, de la Monusco, etc., ils manqueraient une occasion de mettre un nouveau nom au mot résilience. Certes, il faut encore beaucoup pour Bunia si la capitale de l'Ituri cherche un jour à concurrencer la grande ville de l'Est, Goma, que Mobutu, s'il revenait aujourd'hui, aurait du mal à reconnaître hormis son aéroport en forme de gare routière qui remonte à Mathusalem, que nul ne comprend qu'il

n'ait reçu aucun coup de peinture quand tous les quartiers de la ville touristique du pays qui longe son lac deviennent Singapour par un incroyable boom immobilier qui monte sur la dernière lave déversée par Nyiragongo. Nul ne voit en effet ailleurs dans le pays autant de villas, d'hôtels, de duplex, d'ultra luxueux immeubles à plusieurs étages pousser ainsi à vue d'œil. Qu'importe ! Il faut le dire : la capitale de l'Ituri n'en serait pas loin. Il suffit d'en voir le potentiel, les firmes ou usines qui s'y implantent ou s'y sont implantées avec parfois des noms prestigieux : menuiserie semi industrielle, usines à goudron de la société I&I, Safricas et Mont Gabaon, usines d'eau minérale Canaan Water, Risac, La Vie, la firme Sokimo/Electrokimo si connue qui produit l'or et l'énergie électrique distribuée dans tout l'Ituri, l'abattoir industriel de Bunia, qui, sous Mobutu, fut le deuxième du continent, connu pour avoir été l'unique abattoir du Zaïre qui approvisionnait de

par en par le pays en viandes de bœuf, de porc, en poissons du lac, etc., conservés avec un respect strict de la chaîne du froid. Reste ce que personne ne sait encore à Kinshasa : et si l'avenir du Congo se construisait à Bunia ? Par l'érection de ses bâtiments, gigantesques et impressionnants, initiative du Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo assure avoir hâte à venir les inaugurer, l'Université de Bunia, par sa modernisation, fera concurrence à une multitude d'établissements universitaires du continent. Faut-il oublier cette nouvelle porte d'entrée et de sortie aérienne de la ville et de la province et, qui sait, demain, du Congo, l'Aéroport de Murongo, à Bunia, qui va se doter dans un tout proche avenir, de nouvelles infrastructures : une nouvelle aérogare, une nouvelle tour de contrôle, une nouvelle caserne anti-incendie, un nouveau tarmac, une piste d'atterrissage et de décollage agrandie et élargie pouvant rece-

voir des avions Airbus A320, tout cela grâce à un préfinancement d'une firme locale, Mont Gabaon Construction ?

CES DÉFIS À RELEVER.

Certes, Bunia comme l'Ituri a d'importants défis à relever qui n'existent pas ou existent peu ailleurs au Congo. C'est le vivre ensemble. La ville compte plusieurs tribus issues du territoire et des environs : les Biras, premiers occupants de Bunia, arrivés avant l'époque coloniale, les autres ethnies (les Walendu, les Hema, les Gegere, les Nande, les Lendu, les Nyali, les Alur, les Lugbara, les Lese, les Kakwa, les Ndo, les Ukebu, les Kalikoo, etc.), viennent de différentes chefferies environnantes. Si certains quartiers de Bunia sont multiethniques, la ville compte des aires protégées de peuplement nourrissant la haine. Les Hema se trouvent dans les quartiers Nord de Bunia, à Muzipela, Bakongolo, Bigo et Ngezi. Les Bira vivent dans les quartiers de Dele et de Hoho, commune de

Mbunya. Les Nande sont essentiellement présents dans le quartier commerçant de Yambi Yaya. La capitale de l'Ituri a connu de multiples affrontements interethniques. Des combattants Lendu et Bira fiers d'être les premiers occupants de la province et estiment se trouver chez eux n'ont eu de cesse de s'attaquer aux groupes Hema dont les membres sont fortunés, dominants et trop proches des régimes actuels à Kigali et Kampala. Lors de la prise de la ville par l'UPC Hema, dans les quartiers Nord de Bunia à majorité Hema, des habitations des Bira et Lendu furent saccagées et des membres des communautés Lendu, Bira et Nande tués par un groupe d'autodéfense de l'UPC instigué par le général Bosco Ntaganda, de son vrai nom Rutaganda Ntibatunganya, un chef de guerre Tutsi rwandais, détenu à La Haye par la CPI, condamné à 30 ans de prison pour crime contre l'humanité. En 2013, de mars à juin, a eu lieu à Bunia ce qui est désormais connu comme «la

bataille de Bunia» quand des opérations de «nettoyage ethnique» furent conduites. Le 4 septembre 2020 plusieurs dizaines de combattants de la milice lendu Codeco, firent irruption dans le centre de Bunia. Ni les Forces armées loyales, FARDC, ni les forces onusiennes de la Monusco ne décidèrent d'intervenir militairement. La milice exigea la libération de ses militaires détenus dans la prison de Bunia. Après négociation, elle quitta la ville après avoir reçu des réserves de nourriture données par l'armée. Après sa marche à pied quasi quotidienne, le Gouverneur militaire, le Lieutenant-Général Johnny Luboya Nkashama développe quelques récits. Dont le plus assurant : «N'ayez aucune crainte. Allez vous promener dans la ville comme vous voulez. Moi, je fais le pied quand je veux et partout où je veux. Celui qui pense un jour me prendre doit savoir qu'il sera pris avant qu'il ne me prenne».

T. MATOTU ■

Fayulu et... ses ex

Comment expliquer des revirements politiques aussi spectaculaires ?

Parlons légalité (l'acte posé selon la loi).

Lorsque l'on ne dispose d'aucun élu dans aucune chambre parlementaire, au local et au national que l'on a refusé de gagner lors d'une confrontation électorale après que l'on a appelé les siens à ne prendre part à aucune élection, et donc à boycotter des scrutins sur papier politiquement ouverts et que l'on annonce qu'on ne prendrait pas soi-même aucune course même celle de la présidentielle et que l'on se précipite la veille des scrutins à déposer secrètement son dossier personnel, en laissant sur les carreaux tous ses lieutenants, et qu'on y obtient au final 5,33% des voix face à plusieurs autres candidats dont l'un fait 18,08%, le vainqueur réalise 73,34%, parler dialogue quand se clôture le cycle électoral avec la mise en place des Institutions d'après élections, au national et au local (provincial), cela, pour, dit-on, rechercher la cohésion nationale, quel sens donner politiquement à ce récit?

Parlons conflit (la guerre à laquelle fait face le Congo mais malheureusement depuis une trentaine d'années, le pays convoité et redouté pour les richesses de son sous-sol, agressé par ses voisins instrumentalisés et armés par la Haute Finance, les multinationales soutenues par des puissances planétaires). La solu-



De g. à dr., de haut en bas, Moïse Katumbi Chapwe, Joseph Kabila Kabange, Martin Fayulu Madidi, Seth Kikuni. DR.

tion réside-t-elle dans un dialogue politique interne ou dans une réponse appropriée qui commence par la reconstruction des forces armées, leur montée en puissance et dans la maîtrise de la diplomatie ?

Comment et pourquoi ne pas le dire haut et fort ? Dans la vie et en politique, rien n'est impossible, tout est possible.

Les accords se construisent et se déconstruisent chaque jour et parfois selon le temps qu'il fait. Petit rappel (deux phrases cultes prononcées par deux dirigeants politiques français) :

■ Jacques Chirac, ancien maire de la ville de Paris, ancien Premier ministre, ancien Président de la République : « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ».

■ Charles Pasqua, un homme de la même veine

que le précédent, pétri lui aussi d'expérience, qui fut ministre de l'Intérieur dans son pays : « Les promesses des hommes politiques n'engagent que ceux qui les reçoivent ».

« ATTRAPE-NI-GAUDS » ?

Par quelle magie Martin Fayulu appelle l'UDPS, le parti présidentiel, à venir l'accueillir à l'aéroport de N'Djili, à sa descente d'avion le 31 septembre 2024 et lance un appel à un dialogue ? Mais si la cohésion nationale est une nécessité, est-ce la cohésion - qu'on ne s'y méprenne pas - qui arriverait en tête face à la guerre que livre le Rwanda à notre pays ? Si les provinces de l'Est sont attachées au Congo, ce qui fit triompher (il faut le souligner) le récit corsé du Candidat Président lors de la campagne électo-

rale, cet attachement des populations à leur pays a-t-il empêché les trop nombreuses prises de localités par la coalition RDF-M23-AFC au Kivu ? Comment expliquer tant de revirements aussi spectaculaires qu'inattendus de Fayulu, auto-proclamé « commandant du peuple », « éternel demandeur de la vérité des urnes », « opposant de choc anti-Tshisekedi », qui a eu à la bouche, des années durant, les mots « simulacres d'élections et résultats farfelus de la CENI », expliquant sans fin que « jamais au Congo, Monsieur Tshisekedi Tshilombo ne peut, en aucun cas, gagner une élection organisée régulièrement » ?

Parlons légitimité (l'acte reconnu, accepté par une communauté, en l'espèce, la Nation). Quand, dans une autre



vie, on a été porté par quelques membres lors d'une entente politique tactique, donc éphémère, au cours d'une rencontre à l'étranger, à Genève en l'occurrence, appelée et financée par des multinationales qui combattent et exploitent le pays et qu'on croit avoir fait du résultat non reconnu à la publication, que tous ceux qui vous ont porté et présenté dans leurs espaces sociologiques (Jean-Pierre Bemba Gombo, Moïse Katumbi Chapwe, Antipas Mbusa Nyamwisi, Adolphe Muzitu Fumutshi, Freddy Matungu Mbuyamu Ilankir) vous ont abandonné, que vous êtes désormais plus isolé que jamais, quelle cohérence, quelle justesse, quelle mesure donner à la démarche qui consiste à vous hisser à la tête d'une initiative de dialogue national pour (la cohésion nationale) ? Certes, le dialogue est permanent en politique tout comme la consultation (il n'y a rien de nouveau sous le soleil) et plus que jamais dans un pays avec une foule de partis politiques, organisations de la société civile, églises, médias, etc., dont la parole a une influence dans la perception des affaires mais fondamentalement à qui revient la légitimité d'une telle initiative pour qu'elle ait un sens et dans quel contexte en faire l'annonce ? Lundi 13 novembre 2023, à la veille des élections du 20 dé-

cembre 2023, lors d'une rencontre diffusée en direct à la télévision depuis la salle Majesté de l'hôtel Hilton à Kinshasa, organisée par la Commission Électorale Nationale Indépendante, présidée par son président, Denis Kadima Kazadi, qui avait réuni les vingt-trois candidats président de la République ou leurs représentants dans un cadre dit de concertation, réunion à laquelle ne s'était pas présenté physiquement sans savoir pourquoi Moïse Katumbi, les téléspectateurs avaient perçu très clairement une évolution (une révolution) dans les rapports entre le président en exercice et candidat à sa propre succession, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et son opposant « farouche ». Excellente idée de cohésion ! Nul doute, fondamentalement, leurs rapports n'avaient plus été/n'étaient plus désormais les mêmes !

Ce jour-là, le Président de la République et Fayulu s'étaient parlés longuement et, au moment de quitter la salle, appelé par une charge d'État, le président avait eu un dernier échange de mots avec lui. Qu'est-ce qu'ils s'étaient dits ? Comment ne pas se poser la question quand Fayulu s'adresse à l'Udps, parvient à le convaincre, l'appelle à venir l'accueillir à sa descente d'avion et l'accompagner des heures durant à son meeting ? L'appareil politique d'un parti

aussi organisé, pouvait-il être loin d'une telle action ?

Disons-le franchement. En dépit de retournements de veste fréquents au sein de la société congolaise, quel sens aurait un dialogue national sans Kabila et les siens qui invoquent désormais l'article 64 de la Constitution, sans Katumbi dont le porte-parole, Olivier Kamitatu Etsu, dit, en l'écrivant sur son compte X (Twitter), « dialogue, négociation ou table-ronde, des attrape-nigauds lancés par le pouvoir, ont pour seul but de leurrer une opposition dont certains membres semblent déjà essouffés » et dont Katumbi ne se sent nullement « concerné » ? Et d'ajouter, penser à une présence de Katumbi ? « Rien n'est plus faux ». Au fait, a-t-on jamais douté de l'engagement de la Nation pleine et entière aux côtés de ses forces armées ? Dès lors, s'il faut gagner cette guerre, que reste-t-il à faire sinon réorganiser nos forces armées et les monter en puissance ? Que viendrait y faire Fayulu ou un quelconque participant à ce Dialogue que n'ont pu faire à ce jour les Congolais ? Quand un jeune homme d'affaires passé en politique, Seth Kikuni, hier rencontré ici, aujourd'hui rencontré là, qui n'a désormais de cesse que l'injure à la bouche, ne doit-on pas se demander ce qu'au final le pays porte comme modèle ?

KKMTRY ■

Un homme en danger

Alingete a-t-il pris de l'argent d'un fonds de l'État et mis dans sa poche? L'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service est un homme et, comme tout homme, il a des faiblesses ; il peut être secoué par une tentation. Raisonnablement cependant et, au Congo, il est possible de raisonner.

Dans quelle opération, Jules Alingete Key aurait détourné cet argent - des médias parlent de 30 millions de \$US - et comment cela se serait passé ? Il s'agit de fonds chinois, de la Société commune sino-congolaise SicoMines, Société en charge d'exploitation des gisements miniers, créée d'une part par des partenaires chinois, Groupement d'Entreprises Chinoises, GEC, et, de l'autre, par la partie congolaise, l'État représenté par la Gécamines SA. Le fameux « contrat du siècle », infrastructures routières et ferroviaires, érection d'une trentaine d'hôpitaux contre mines, l'accès privilégié aux ressources minières, particulièrement le cuivre et le cobalt.

QUE DISENT CES LETTRES ?
Comment le patron de l'Inspection Générale des Finances, IGF, a-t-il pris ces 30 millions de \$US?



Jules Alingete Key. L'homme sur qui la mafia financière veut jeter un discrédit. DR.

Des documents sont brandis. Parmi ces

documents, cinq correspondances

authentifiées adressées par Jules Alin-

gete Key au Directeur Général de la

Société SicoMines S.A, à l'adresse ci-après : « avenue Mama Yemo, n°2432, Commune de Lubumbashi, à Lubumbashi/Haut-Katanga ». Première correspondance datée du 02 février 2024, n°195/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024. Objet : « Paiement des jetons de présence des membres de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ». Somme réclamée : \$US 9.700.00,00, \$US neuf millions sept cents mille. Deuxième correspondance datée du 02 février 2024, n°196/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024. Objet : « paiement des jetons de présence de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ». Somme réclamée : \$US 5.810.000,00, \$US cinq millions huit cents dix mille. Troisième correspondance datée 08 mars 2024, n°0471/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024. Objet : « paiement des jetons de présence de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ». Somme réclamée : \$US 4.000.00,00, \$US quatre millions. Puis deux courriers, un accusé de réception daté du 08 mai 2024, n°0975/PR/IGF/IG-CS/JAK/BCO/2024, une confirmation de paiement en compte, datée du 08 mars 2024, n°0473/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024).

Retenons : toutes ces correspondances signées par l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, Jules Alingete Key, adressées à « Monsieur le Directeur Général de la Société SicoMines S.A, avenue Mama Yemo, n°2432, Commune de Lubumbashi, à Lubumbashi/Haut-Katanga », sont sur du papier à en-tête IGF-CS, donc, des lettres officielles, avec « transmis copie » au Directeur de Cabinet du Chef de l'État, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Chef Adjoint, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets Sino-congolais, tous à Kinshasa/Gombe. Total des sommes réclamées par ces correspondances : \$US 19.510.000,00 (\$US dix-neuf millions cinq cents dix mille). À ce stade, prenons acte d'un fait : Les cinq correspondances authentifiées adressées par Jules Alingete Key, l'Inspecteur Général des Finances, IGF, au Directeur Général de la Société SicoMines S.A, avenue Mama Yemo, n°2432, à Lubumbashi, sont toutes officielles, avec « transmis copie » au Directeur de Cabinet du Chef de l'État, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Chef Adjoint, à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-Coordonnateur.

(Suite en page 7).

Ils ont juré de détruire Alingete

(Suite de la page 6).

nateur, à Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets Sino-congolais, tous à Kinshasa/Gombe.

■ Première question : le superfluc aurait-il mis dans sa poche cet argent provenant de fonds publics qu'il aurait en même temps envoyé des copies officielles de ses correspondances à des officiels du pays?

■ Deuxième question : si ces \$US 19.510.000,00 (\$US dix-neuf millions cinq cents dix mille) ont été portés sur un compte public, celui de l'Inspection Générale des Finances, IGF (n°05100-25101-04056860502-57 \$US), ouvert à la Rawbank, comment auraient-ils été «pris» par un individu quelconque sans craindre des traces? Et, selon des informations disponibles, ce compte IGF est activé par trois signatures. En clair, l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, ne peut agir seul sur ce compte. Donc l'hypothèse d'un détournement ne serait-elle pas du seul fait de l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service ?

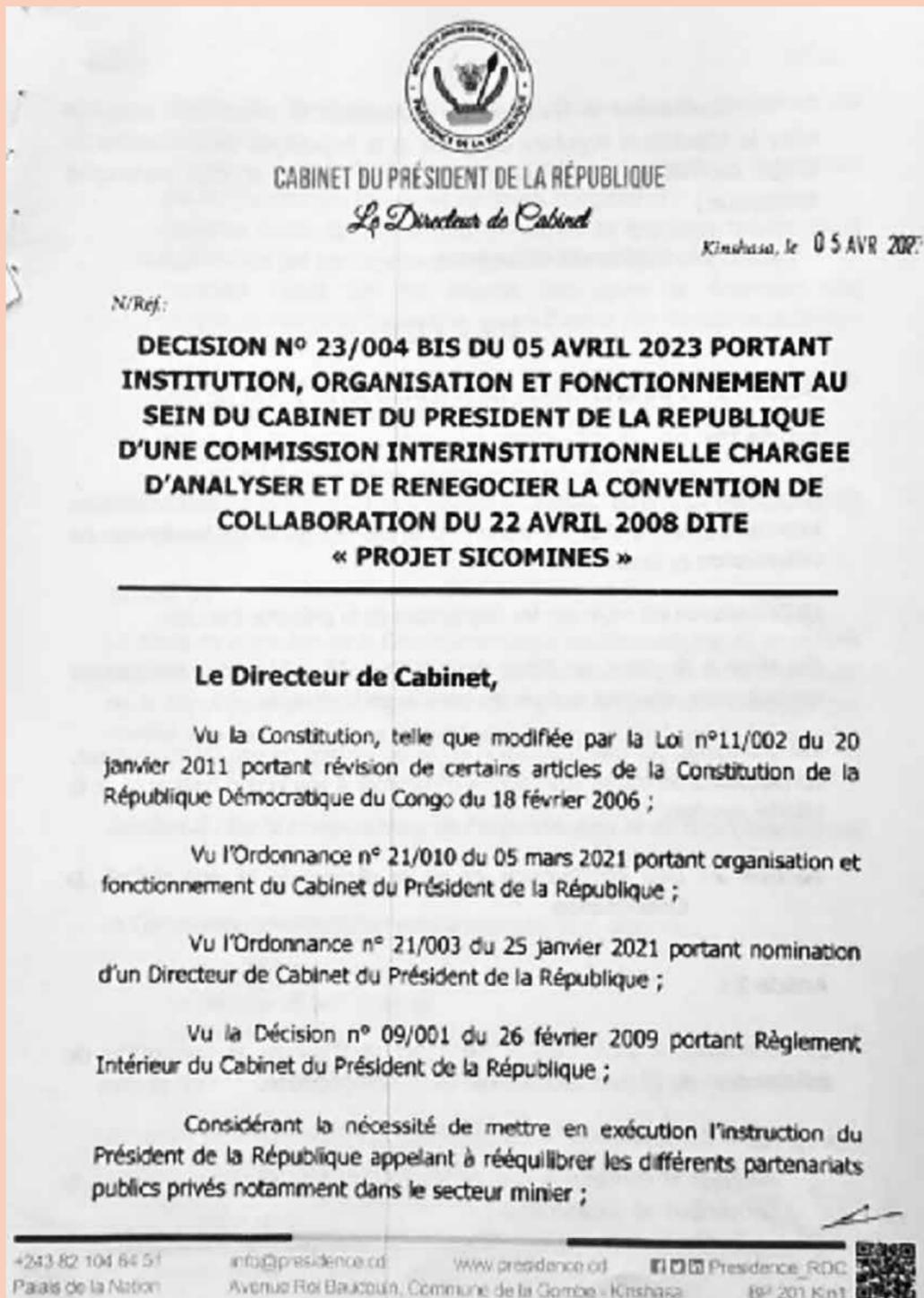
■ Troisième question: pourquoi n'élargit-on pas la sphère de l'enquête, si enquête il y a eu, et, pourquoi Jules Alingete Key est-il seul dans le viseur ?

■ Quatrième question: cherche-t-on à régler un compte au super flic ?

CE QUI FONDE CES COURRIERS.

Poursuivons le raisonnement, et abordant cette fois le fond.

■ Question : qu'est-ce qui fonde ces correspondances de l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, qui sont des factures adressées au Directeur Général de la SicoMines S.A ? Réponse : une décision datée du 5 avril 2003, n°23/004 BIS du 5 avril 2023 portant institution, organisation et fonction-



Décision du DirCab du Chef de l'État qui fonde toute l'action menée à SicoMines. DR.

nement au sein du Cabinet du Président de la République d'une Commission interinstitutionnelle chargée d'analyser et de renégocier la Convention de collaboration du 22 avril 2008 dite Projet Sicomines. On y lit : « Vu la Constitution (...), Vu l'Ordonnance (...), Vu la Décision (...), Considérant la nécessité de mettre en exécution l'instruction du Président de la République appelant à rééquilibrer les différents partenariats publics privés notamment dans

le secteur minier, Considérant la nécessité de matérialiser la Déclaration conjointe entre la République de Chine et la République Démocratique du Congo sur l'établissement d'une coopération globale et d'un partenariat stratégique, Vu la nécessité et l'urgence, décide (...) : il est créé, au sein du Cabinet du Président de la République, une Commission interinstitutionnelle chargée d'analyser et de renégocier la Convention de collaboration du 22 avril 2008. La Commission est régie

par les dispositions de la présente Décision». Mission de cette Commission créée par la Décision du DirCab du Chef de l'État : « analyser et évaluer la Convention de collaboration du 22 avril 2008 en vue de sa renégociation. (...) ». «La Commission est chargée de : - analyser le contexte à l'origine de l'élaboration et de la signature de la Convention de collaboration ; - passer en revue le contenu et la teneur de la convention de collaboration ; - exploiter l'audit

technique sur les aspects juridiques de la Convention par les Experts des Ministères sectoriels compétents ; - exploiter l'audit sur les aspects techniques et financiers de la Convention par les Experts des Ministères sectoriels compétents ; - exploiter l'audit sur les aspects techniques et financiers

des infrastructures de la Convention par les Experts des Ministères sectoriels compétents ; - dégager les attentes de la partie congolaise (RDC) au regard des résultats et les avantages tirés à ce jour ; - présenter des rapports d'étape en plénière ; - présenter les conclusions finales en plénière et ; - proposer et discuter avec la partie Chinoise un projet d'Avenant (n°5) à la Convention de collaboration» (art. 2). Durée de la mission : six mois.

Composition de la Commission : Un Comité Stratégique, le Secrétariat technique, la Plénière (art. 4). Le Comité Stratégique est l'organe d'orientation et de supervision des travaux de la Commission interinstitutionnelle (art. 5). « Elle est composée des membres ci-après : - Le Directeur de Cabinet du Président de la République ; le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières ; le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Politiques, Juridiques et Diplomatiques ; le Conseiller Spécial du Chef de l'État chargé des Ressources Extérieures et Suivi des Projets ; le Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions ; le Ministre ayant la Justice dans ses attributions ; l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service ; l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service-Chef de Service Adjoint ; du Directeur Général de la Gécamines » (art. 5).

«Le secrétariat technique est l'organe d'appui à l'exécution technique des missions de la Commission interinstitutionnelle (art. 6). Il est composé des membres désignés

par les parties prenantes ci-après : - Présidence de la République (Direction et services spécialisés désignés) ; - Ministère des Affaires Étrangères ; - Ministère de la Justice ; - Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ; - Ministère du Budget ; - Ministère des Finances ; - Ministère du Commerce Extérieur ; - Ministère des Mines ; - Ministère des Transports, Voies de Communication et désenclavement ; - Agence de Pilotage, de coordination et de Suivi des Conventions de collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés (APCSC) ; - Gécamines SA ; - Agence Nationale de Renseignement (ANR) ; - Cellule Nationale de Renseignement Financier (CENAREF) ; - Banque Centrale du Congo (BCC) ; - Direction Générale des Impôts (DGI) ; - Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ; - Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et Participation (DGRAD) ; - Office Congolais de Contrôle (OCC) ; - Cadastre Minier (CAMI) ; - Initiative pour la Transparence dans le Secteur Extractif (ITIE) ; - Cellule technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) ; - Agence Congolaise de Grands Travaux (ACGT) ; - Société Nationale d'Électricité (SNÉL) ; - Régie des Voies Aériennes (RVA) ; - Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ; - Société Civile. (art. 5). Puis, plus important peut-être, la section 5 qui parle du traitement technique des membres de la Commission, et l'article 9 qui stipule ce qui suit : « les

(Suite en page 8).

Les 30 millions de \$US détournés ? Une blague

(Suite de la page 7).

membres de la Commission interinstitutionnelle ont droit, à l'occasion de leur mission, à un jeton de présence».

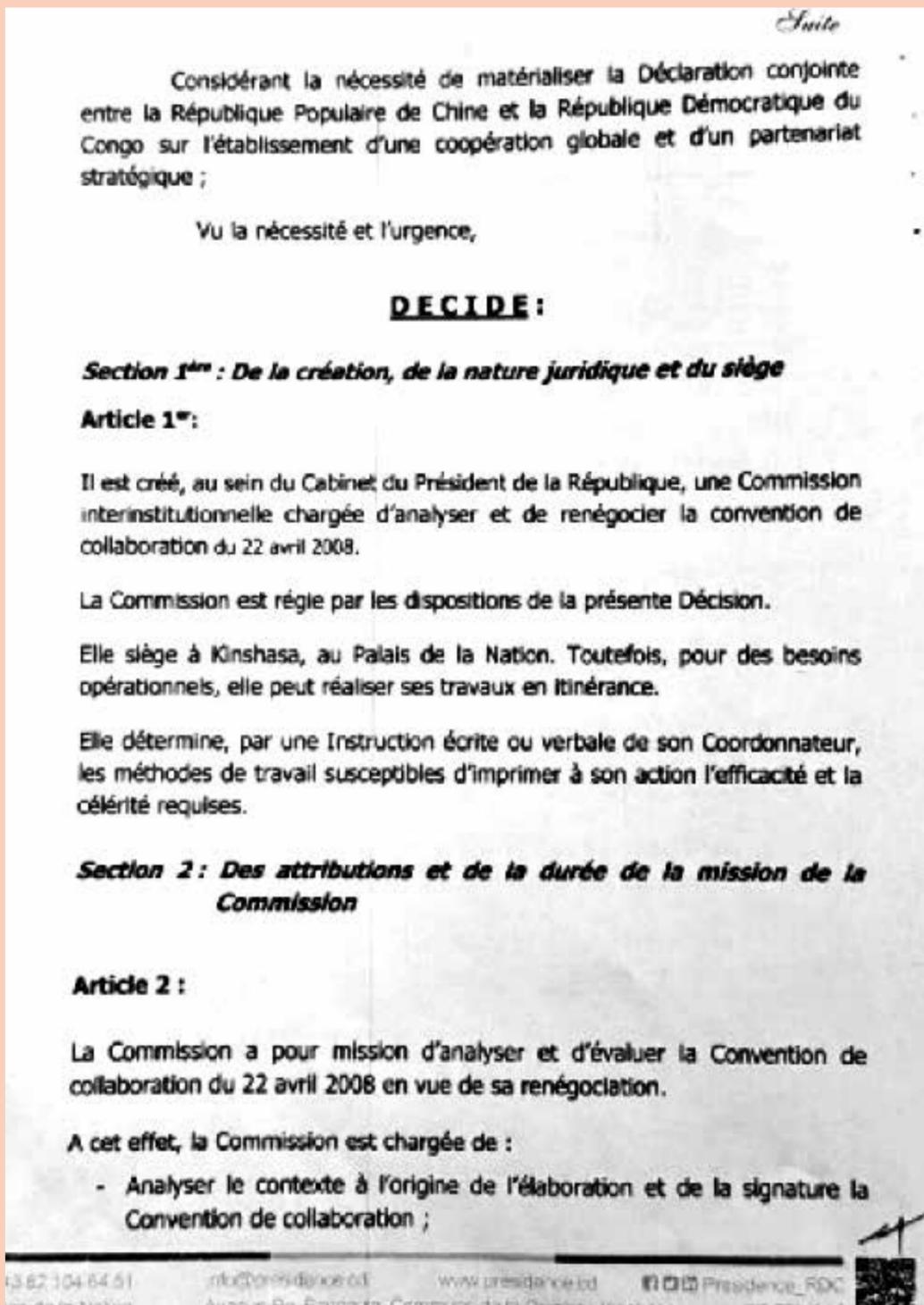
Puis, l'article 12 qui clôt la décision n°23/004 BIS datée du 5 avril 2023 : « Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sort ses effets à la date de sa signature, Fait à Kinshasa, le 05 avril 2023, Guylain Nyembo Mbwizya». Voilà qui commence à être plus clair.

■ 1. À la suite du contentieux chinois, faisant référence à une décision de renégociation de la Convention du 22 avril 2008 prise par le Président de la République, un organe est créé en bonne et due forme par le Dir-Cab du Chef de l'État. Il s'agit de la Décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023;

■ 2. Cette décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023 du Dir-Cab du Chef de l'État prévoit, en son art. 9, un jeton de présence pour chacun des membres de cet organe ayant pris part aux travaux.

■ 3. La décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023 prise par le Dir-Cab du Chef de l'État, Guylain Nyembo Mbwizya, est exécutée par le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières, André Wameso Nkwiloki. Selon des informations disponibles, l'IGF, pour la compétence et la confiance dont elle fait preuve, est désignée par la Présidence de la République comme la structure devant organiser le paiement des jetons de présence décidés au profit de membres de la Commission ayant pris part aux travaux. Au total, 262 bénéficiaires.

Le contrat ayant prévu que certaines dépenses acceptées par les deux parties (chinoise SicoMines et congolaise, l'État



Création de la Commission de renégociation, Décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023. DR.

congolais) soient prises en charge par la Société SicoMines à valoir sur la partie bénéficiaire, la joint venture accepte de débloquer les fonds, sur instruction de la Présidence et à la demande de l'IGF en vue de payer les jetons de présence et de comptabiliser dans la part de l'État congolais. Les listes de ces 262 bénéficiaires sont établies à la Présidence de la République et, après avoir reçu les fonds de la SicoMines, l'IGF paie les jetons de présence aux bénéficiaires. Quelqu'un y voit un détournement de fonds de l'État imputé à l'Inspecteur Gé-

néral des Finances-Chef de Service ? À l'IGF, on jure : jamais ni le Dir-Cab du Chef de l'État, aujourd'hui Vice-premier ministre en charge du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Guylain Nyembo Mbwizya, ni l'Inspecteur Général des Finances Jules Alingete Key, n'a empoché les prétendus 30 millions de \$US. Mensonge, rien que mensonge ! Et, dans son style connu, l'IGF lâche : « Nous demandons à la maffia financière du Congo et à son chef de file de digérer sa défaite face à l'IGF ». Puis : « Une perte de position n'est jamais

une fin de vie. Il faut éviter un AVC inuité ».

RAPPEL DES FAITS.

L'histoire commence en juin 2022 quand une équipe de douze inspecteurs des Finances en mission au Katanga tombe sur des importations de la Société SicoMines. L'équipe effectue un contrôle de routine sur la validité de ces importations. Elle veut savoir si les droits dus à l'État ont été payés et la raison qui expliquerait qu'ils ne l'aient pas été. Après analyse du dossier, l'équipe IGF fait une découverte étonnante : la société bénéficie d'exonéra-

tions dans le cadre d'un Contrat de collaboration signé, le 22 avril 2008, sous la présidence de Joseph Kabila, avec l'État congolais. Mais si le contrat prévoit des obligations contractuelles, la partie chinoise ne les réalise pas toujours. Il s'agit de la construction des Infrastructures au profit du Congo estimées à 3 milliards de \$US. Après examen approfondi, l'IGF fait une autre découverte. En 15 ans d'application de ce contrat, la SicoMines a réalisé des infrastructures évaluées à environ de 820 millions de \$US soit, une moyenne de 26 millions de \$US par an.

Ces infrastructures contrôlées avec le concours du Bureau Technique de Contrôle dénotent une incroyable surfacturation. Exemple : le tronçon de route dit « Boulevard Triomphal », long de 2 kms, situé entre les avenues Kasavubu et 24 novembre, qui passe par le Palais du Peuple. Il a coûté 36 millions de \$US. Oui, vous avez bien lu : 36 millions de \$US sur deux kms. L'IGF entre en colère. Elle décide de plonger dans ce contrat. Le résultat est choquant. Depuis la mise en œuvre du contrat SicoMines, la partie chinoise a gagné près de 10 milliards de \$US quand le Congo n'a reçu que 820 millions de \$US en infrastructures par ailleurs surfacturées. Dans ce contrat, le Congo a apporté ses gisements les plus riches en cuivre et cobalt évalués à près de 92 milliards de \$US au prix de vente des minerais tandis que la partie chinoise n'avait en mains, au moment de la signature du contrat, qu'un carnet d'adresses qui l'aide à ouvrir des portes des banques chinoises pour l'exploitation de la société commune. Un rapport est aussitôt fait au Président de la République, de qui, aux termes des textes réglementaires, relève directement l'IGF.

Le 15 février 2023, le Chef de l'État valide le rapport IGF. Il ordonne la révisation du contrat SicoMines. L'IGF publie les conclusions finales de ce rapport d'audit. Scandale dans le pays et dans le monde. Il n'empêche ! Le Gouvernement chinois et l'Ambassade de Chine à Kinshasa nient tout en bloc. L'Ambassade de Chine estime que le contenu de ce rapport est « plein de préjugés, (il) ne correspond pas à la réalité, ne peut pas être considéré comme crédible ». Elle le rejette avec force. « Nous avons appris avec stupéfaction la publication du rapport sur le Contrat

chinois par l'Inspection Générale des Finances, IGF, de la République Démocratique du Congo. Nous avons le regret de constater que le rapport, dont le contenu est plein de préjugés, ne correspond pas à la réalité, ne peut pas être considéré comme crédible et n'a pas de valeur constructive. Le Contrat chinois constitue un bel exemple de partenariat gagnant-gagnant. Il s'agit d'un fait indéniable. De nombreuses réalisations palpables prouvent que la partie congolaise a bénéficié effectivement de cette coopération. Le Gouvernement chinois encourage les entreprises chinoises à travailler avec leur partenaire congolais pour améliorer la coopération en la faisant bénéficier davantage à la partie congolaise, et résoudre les désaccords à travers le dialogue amical et raisonnable. Il va défendre fermement les droits et intérêts légitimes des entreprises chinoises et riposter résolument à toute violation des droits et intérêts légitimes des entreprises chinoises », déclare, le 17 février 2023, à Kinshasa, un porte-parole de l'Ambassade de Chine. Beijing promet de défendre fermement les droits et les intérêts légitimes de ses entreprises, annonce qu'il va riposter « à toute violation des droits et intérêts légitimes de ses entités ». Mais Beijing se déclare pour un dialogue amical et raisonnable en vue de résoudre les désaccords. En province, dans le Haut-Katanga, où est installée la SicoMines, un professeur de département des Relations internationales à l'Université de Lubumbashi, Germain Ngoie Tshimbambe, ne mâche pas ses mots. Sur les médias du monde, il déplore « le triomphe de la désillusion » face à « l'omniprésence de la Chine dans la vie économique » congolaise.

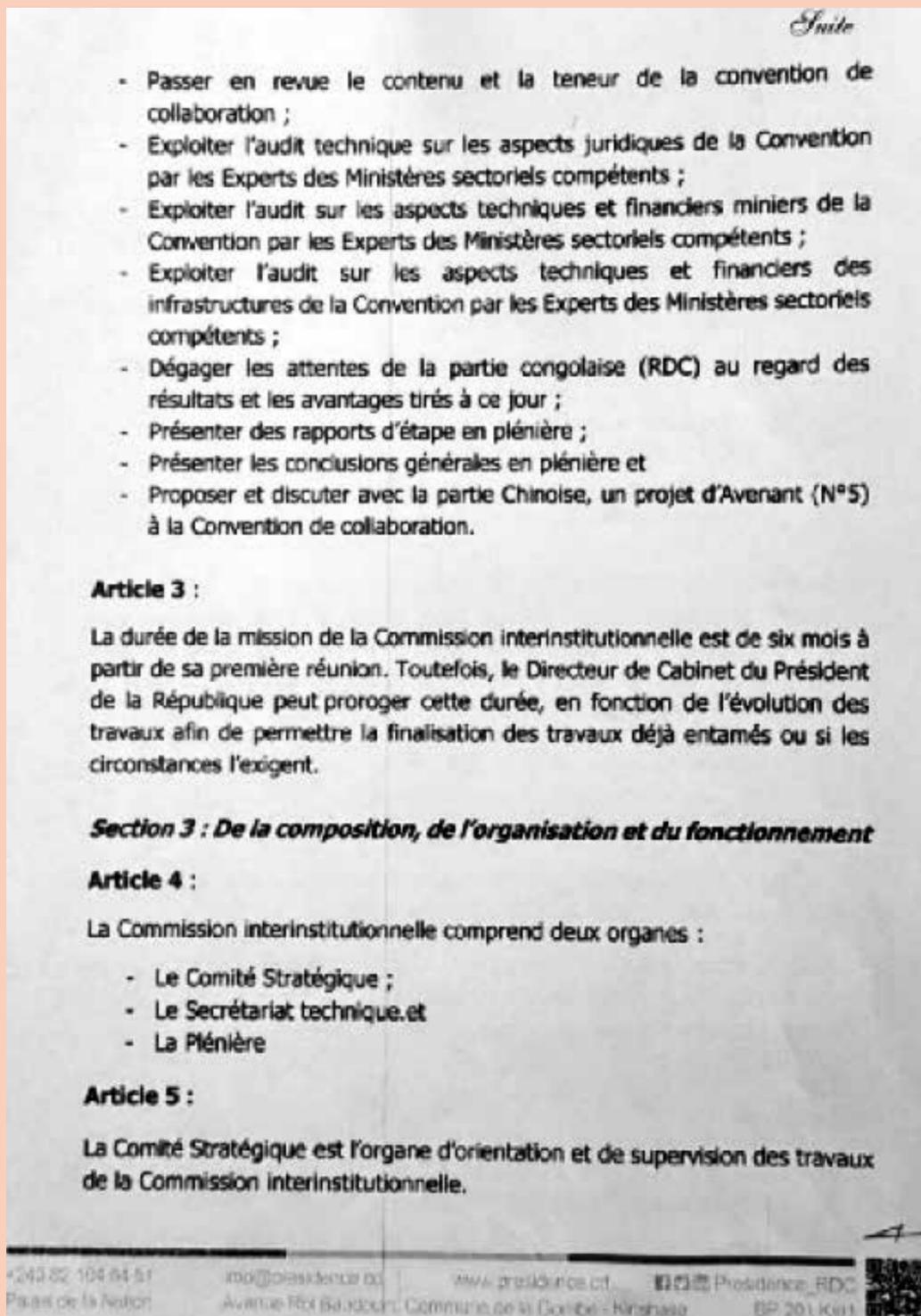
(Suite en page 9).

Ils veulent jeter le discrédit sur le superflic

(Suite de la page 8).

« Cette forte présence de la Chine dans la vie économique du Congo se manifeste par l'omnipotence des investissements chinois: 80% du cuivre et cobalt exportés par le Congo va en Chine. (...) Non seulement les Chinois ont investi dans le secteur minier industriel mais ils l'ont aussi fait dans le secteur minier artisanal (...). La Chine est présente dans le secteur minier mais elle devient de plus en plus présente aussi dans le secteur des travaux publics. Elle est omniprésente aussi dans le secteur des routes, des infrastructures routières. Il y a un projet remporté par la Chine qui prévoit la construction de plus de 1.000 kms de routes par la Chine dans l'Est du Congo. Et un autre secteur est celui de l'électricité ».

Si Germain Ngoie Tshibambe évite de parler d'« impérialisme chinois », il dit la grande déception dans les espoirs placés par les Congolais dans la relation avec la Chine : « On a cru engranger beaucoup de dividendes et on constate finalement qu'il s'agit d'un marché de dupes pour le Congo. La Chine, elle, exploite les ressources minières. Certains minerais sont expédiés bruts vers la Chine, sans contrôle, sans aucune société de surveillance, les minerais partent vers les usines en Chine ». Secrétaire exécutif de la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le suivi des réformes et de l'action publique, Corap, Emmanuel Musuyu s'étonne que « des ouvriers viennent de Chine pour exécuter des projets au Congo. Très peu de gens ont accès au marché de l'emploi. Plusieurs rapports ont montré qu'ils sont très mal payés. Sur la SicoMines et sur le projet (de la centrale hydroélectrique) de Busanga ou autre, un journalier pouvait toucher 6.000 CDF, ce qui ne représentait



Pourquoi s'en prendre à l'IGF-CS quand tout est clair comme l'eau de roche. DR.

pas 3 \$US. C'est un sous-paiement, c'est une exploitation de l'Homme. Cette fois, il faut privilégier l'accès des Congolais aux ressources, à l'emploi, et garantir que ces emplois soient créés de façon raisonnable, en respectant les droits des populations». Depuis le Cameroun, Mireille Manga, maîtresse de conférences en Sciences Po, à l'Institut des Relations Internationales, salue le réexamen des clauses du « contrat chinois ». Celle qui a coordonné un ouvrage paru en octobre 2022, aux Éditions Palgrave Macmillan, basées à Londres,

New York et Shanghai avec des équipes commerciales dans 50 pays, sur « les nouvelles routes de la soie chinoises et les nouvelles formes de nationalismes », a ces mots : « Après 15 années de coopération à travers ce contrat, d'interactions multiples, on s'arrête pour faire le bilan. Les résultats observés sur le terrain ne correspondent pas aux attentes de départ et donc il est normal, en tant que partenaires et États souverains, qu'une partie ou l'autre décide de questionner les accords et de les renégocier. C'est un processus normal de la vie politique

internationale. L'Inspection Générale des Finances a voulu mettre en avant le déséquilibre de cette coopération et le besoin de renégocier le partenariat. Mais il ne s'agit en rien d'une colonisation car il s'agit de deux acteurs conscients et très lucides par rapport à leurs intérêts ».

CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN À VOIR.

Si, globalement, l'IGF reçoit positivement ces réactions, le Service de l'État persiste et signe. Il ne lâche guère prise. Il parle de marché de dupes, de « colonisation économique ». Le contrat chinois n'est pas gagnant-gagnant.

L'IGF appelle au rééquilibrage du partage des gains de SicoMines, réclame aux entreprises chinoises 20 milliards de \$US. L'institution veut rétablir l'équité entre les intérêts congolais et chinois.

Sous cette pression comme suite au blocage de ses importations par l'IGF, la partie chinoise rétro-pédale, accepte la renégociation. En avril 2023, sur instruction du Président de la République, une commission voit le jour avec mission de renégocier la joint venture, « le Contrat du Siècle ». La Commission interinstitutionnelle est

donc créée par la décision n°23/004 BIS du 05 avril 2023 du DirCab du Chef de l'État, Guylain Nyembo Mbwezya, exécutée par le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Économiques et Financières, André Wameso Nkwaloki. Dans son exécution, la décision du DirCab prévoit un comité restreint de renégociation composé du DirCab Guylain Nyembo Mbwezya, du DirCaba André Wameso Nkwaloki, de la DirCaba Nicole Ntumba Bwatschia, du ministre d'État des Infrastructures et Travaux Publics Alexis Gisaro Muvunyi, du ministre des Finances Serge Nicolas Kazadi Kadimanzuji, de la ministre des Mines Antoinette N'Samba Kalamabayi, de la ministre de la Justice Rose Mutombo Kiese, du Directeur Général de la Gécamines SA Placide Nkala Basadilua, de l'Agence de suivi du Pilotage du Contrat Chinois dirigé par le Pasteur Freddy Yodi Shembo, de l'IGF, avec ses deux Inspecteurs Généraux des Finances-Chef de Service, Chef de Service Adjoint et Coordonnateur. D'avril 2023 à janvier 2024, la commission s'est réunie trente-deux fois en plénière et en comité de renégociation.

Peu avant l'investiture du Président de la République le 20 janvier 2024, la commission est reçue par le Chef de l'État. Elle lui annonce l'accord trouvé avec la partie chinoise, à savoir, la mise à la disposition du Congo de 7 milliards de \$US en 15 ans dont 624 millions \$US dès 2024 et 324 millions chaque année pour la construction des infrastructures. Avec cet accord, le pays passe de 3 milliards de \$US prévus en infrastructures à ériger par la coentreprise congolaise SicoMines et dont 822 millions déjà libérés à 7 milliards de \$US. Un gain de 5 milliard de \$US réalisé pour le Congo, grâce à l'IGF. Grâce à l'implication

des deux Chefs de l'État, le Chinois Xi Jinping et le Congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Celui-ci avait fait un voyage en Chine en mai 2023.

Son premier voyage officiel. À l'agenda, des discussions avec son homologue chinois sur le partenariat entre le Congo et le géant asiatique. En clair, renégocier les termes de la convention de la SicoMines. Une convention qui a longtemps profité d'abord à la Chine et au détriment du Congo.

Le dossier SicoMines ? Circulez y'a rien à voir. C'est si clair comme l'eau de roche...

Que conclure ? Si elle le pouvait, si elle en avait les moyens, la mafia financière qui sévit au Congo en serait venue à neutraliser Jules Alingete Key. Que de cabales montées ! Que de pièges tendus !

Dès la découverte de cet homme et de son action, Le Soft International l'a prouvé. Le Soft International publia le premier article paru au pays et dans le monde sur ce chef juré anti-mafia en opposition frontale avec nombre d'anciens poids lourds du cercle fermé du Président de la République (n°1570 | mardi 20 décembre 2022).

Un article prémonitoire qui voyait en cet Inspecteur Général des Finances-Chef de Service l'image d'un de ces juges italiens de la Mani pulite (mains propres), Giovanni Falcone ou Paolo Borsellino, ceux qui luttèrent contre la mafia, qui furent assassinés tout à tour par la mafia. Retenons que Jules Alingete Key est un humain. Il a des forces et des faiblesses.

Qui a dit que les mains propres n'a pas de mains ? Alingete est loin d'être un robot, qui n'a ni cœur, ni sang qui coule dans ses veines. Reste que ce qu'il réalise, et ce qu'il a réalisé depuis cinq ans qu'il est à la tête de l'IGF relève d'un génie. L'Histoire n'oublie rien.

T. MATOTU ■

Les documents qui fondent le harcèlement

Suite

Elle est composée des membres ci-après :

- Le Directeur de Cabinet du Président de la République ;
- Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières ;
- Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Politiques, Juridiques et Diplomatiques ;
- Le Conseiller Spécial du Chef de l'Etat chargé des Ressources Extérieures et Suivi des Projets ;
- Le Ministre ayant les Infrastructures et Travaux Publics dans ses attributions ;
- Le Ministre ayant la Justice dans ses attributions ;
- L'Inspecteur Général des Finances Chef de Service ;
- L'Inspecteur Général des Finances Chef de Service Adjoint ;
- Le Directeur Général de la GECAMINES.

Le Directeur de Cabinet du Président de la République assure la Présidence du Comité Stratégique dont il préside les réunions. Il supervise les travaux du Secrétariat Technique. Il est assisté dans l'accomplissement de ses tâches par le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières et un Secrétaire.

Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières assure la liaison entre le Comité Stratégique et le Secrétariat Technique.

La Comité Stratégique se réunit sur convocation de son Président ou de son délégué, à chaque fois que l'intérêt l'exige.

Suivant les besoins en présence, le Comité Stratégique peut requérir toute autre personne physique ou morale dont l'expertise est jugée nécessaire à la bonne réalisation de ses missions ou à la demande expresse du Secrétariat Technique.

Article 6 :

Le Secrétariat Technique est l'organe d'appui à l'exécution technique des missions de la Commission interinstitutionnelle.

Suite

Les membres de la Commission autres que ceux extérieurs au Cabinet du Président de la République sont désignés et, le cas échéant, relevés ou révoqués de leurs fonctions par Décision du Directeur de Cabinet du Président de la République. Les autres membres sont proposés, en amont, par leurs structures respectives et, en aval, désignés et, le cas échéant, relevés ou révoqués de leurs fonctions par Décision du Directeur de Cabinet du Président de la République.

Section 4 : Du secret professionnel et du régime disciplinaire

Article 8 :

Les membres de la Commission interministérielle sont tenus au secret professionnel pour toutes les délibérations et soumis au régime disciplinaire des membres du Cabinet du Président de la République. Ils ne peuvent divulguer ni commenter les travaux et documentations en dehors du cadre de l'exercice de leur mission, sous peine des poursuites disciplinaires ou judiciaires, le cas échéant.

Le devoir prescrit à l'alinéa précédent s'applique mutatis mutandis à toute autre personne requise, chaque fois qu'elle assiste de manière permanente ou occasionnelle aux travaux et délibérations de la Commission.

Section 5 : Du traitement des membres de la Commission interinstitutionnelle

Article 9 :

Les membres de la Commission interinstitutionnelle ont droit, à l'occasion de l'exercice de leur mission, à un jeton de présence.

Suite

Il est composé des membres désignés par les parties prenantes ci-après :

- Présidence de la République (Direction et services spécialisés désignés);
- Ministère des Affaires Etrangères ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Ministère du Budget ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère du Commerce Extérieur ;
- Ministère des Mines ;
- Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Agence de Pilgrimage, de Coordination et de Suivi des Conventions de collaboration signées entre la RDC et les partenaires privés (APCSC);
- GECAMINES SA ;
- Agence Nationale de Renseignement (ANR) ;
- Cellule Nationale de Renseignement Financier (CENAREF) ;
- Banque Centrale du Congo (BCC);
- Direction Générales des Impôts (DGI);
- Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA);
- Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participaton (DGRAS);
- Office Congolais de Contrôle (OCC);
- Cadastre Minier (CAMI);
- Initiative pour la Transparence dans le Secteur Extractif (ITIE);
- Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM);
- Agence Congolaise de Grands Travaux (ACGT);
- Société Nationale d'Electricité (SNEL);
- Régie des Voies Aériennes (RVA);
- Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ;
- Société Civile.

Article 7 :

La plénière est l'instance à laquelle siègent toutes les parties prenantes aux négociations. Elle reçoit les rapports de travaux réalisés en sous-commissions ad hoc et procède, le cas échéant ; aux discussions y relatives, sous la modération du Comité Stratégique qui en assure la synthèse.

243 82 104 64 51
Biais de la Nationinfo@presidence.cd
Avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe - Kinshasa

www.presidence.cd

Presidence_RDC
BP 201 Kin1

Section 6 : Des dispositions finales

Article 10 :

A la fin de sa mission, et sans préjudice des rapports séquentiels, la Commission interinstitutionnelle adopte ses conclusions en séance plénière sous la modération du Comité Stratégique. Elle adresse par le biais du Comité Stratégique un rapport au Président de la République. Elle formule également des recommandations idoines afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre de l'Avenant ainsi négocié ainsi que des perspectives de la consolidation ultérieure des intérêts de la République Démocratique du Congo dans le partenariat en cause.

Les documents de toute nature, obtenus par un membre de la Commission dans le cadre de sa mission, doivent être rendus au Cabinet du Président de la République.

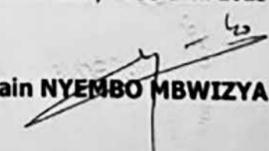
Article 11 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Décision.

Article 12 :

Le Directeur de Cabinet du Président de la République Adjoint chargé des Questions Economiques et Financières est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 05 avril 2023


 Guylain NYEMBO MBWIZYA

Des correspondances parfaitement officielles

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 02 FEV 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service
N° 0196 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS. (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Paiement des jetons de présence des membres de la Commission Plénière de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES SA
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Consécutivement aux décisions n° 23/004 bis et 23/004 ter, toutes, du 05 avril 2023 -du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, portant respectivement création de la Commission de renégociation de la Convention de collaboration du 22 avril 2008, entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC), et désignation des membres de ladite Commission, je vous prie de bien vouloir verser au compte de l'Inspection Générale des Finances n° 05100-25101-04056860502-57USD auprès de la RAWBANK, le montant de USD 5.810.000 (Dollars américains cinq millions huit cent dix mille) représentant les jetons de présence aux réunions des membres de ladite Commission pour toute la durée de ces négociations.

Le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS vous communiquera les modalités pratiques de la prise en charge de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 08 MAI 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service
N° 0471 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS. (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Paiement des jetons de présence des membres du Comité restreint de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES S.A
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Consécutivement aux décisions n° 23/004 bis et 23/004 ter, toutes, du 05 avril 2023 du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, portant respectivement création de la Commission de renégociation de la Convention de collaboration du 22 avril 2008, entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC), et désignation des membres de ladite Commission, je vous prie de bien vouloir verser au compte de l'Inspection Générale des Finances n° 05100-25101-04056860502-57USD auprès de la RAWBANK, le montant de USD 4.000.000 (Dollars américains quatre millions) représentant les jetons de présence aux réunions des membres dudit Comité pour toute la durée de ces négociations.

Le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS vous communiquera les modalités pratiques de la prise en charge de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 02 FEV 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service
N° 0195 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS. (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : Paiement des jetons de présence des membres du Comité stratégique de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES S.A
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Consécutivement aux décisions n° 23/004 bis et 23/004 ter, toutes, du 05 avril 2023 du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, portant respectivement création de la Commission de renégociation de la Convention de collaboration du 22 avril 2008, entre la République Démocratique du Congo et le Groupement d'Entreprises Chinoises (GEC), et désignation des membres de ladite Commission, je vous prie de bien vouloir verser au compte de l'Inspection Générale des Finances n° 05100-25101-04056860502-57USD auprès de la RAWBANK, le montant de USD 9.700.000 (Dollars américains neuf millions sept cents mille) représentant les jetons de présence aux réunions des membres dudit Comité pour toute la durée de ces négociations.

Le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS vous communiquera les modalités pratiques de la prise en charge de cette dépense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

Republique Démocratique du Congo
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Kinshasa, le 08 MAI 2024

INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service
N° 0975 /PR/IGF/IG-CS/JAK/BCO/2024

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur ;
- Monsieur le Directeur Général de l'APSC. (TOUS) à Kinshasa/Gombe

Objet : V/B4F0152/IG/SCM/2024
Accusé de réception

A Monsieur le Directeur Général de la SICOMINES S.A.
Quartier Kapata, Commune de Dilala
à Lubumba/Kolwezi

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre du 24 avril 2024 dont références en marge, réceptionnée à l'Inspection Générale des Finances le 03 mai 2024, par laquelle vous me demandez de vous confirmer la réception, dans les comptes ouverts au nom de l'Inspection Générale des Finances, des sommes versées fait l'objet de ma lettre n° 0471/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024 du 08 mars 2024 ainsi que de celle n° 0539/PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2024 du 15 mars 2024, j'ai l'honneur de vous confirmer l'encaissement, en date du 19 mars 2024 et dans le compte n° 05100-25101-04056860502-57 USD ouvert en les livres de RAWBANK SA au nom de l'Inspection Générale des Finances, du montant de 4.000.000 USD (dollars américains quatre millions), ainsi que de celui de 1.550.000 USD (dollars américains un million neuf cent cinquante mille).

Ces paiements étaient destinés à la prise en charge des jetons de présence des membres du Comité restreint de la renégociation de la Convention du 22 avril 2008 ainsi que, au titre de bonus de signature, aux signataires de l'avenant n° 5 à ladite convention de collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

ALINGETE KEY JULES

Objet : Confirmation paiement en compte

A Monsieur le Directeur Général de la Société SICOMINES S.A
Avenue Mama Yemo n° 2432
Commune de Lubumbashi
à LUBUMBASHI/HAUT-KATANGA

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, je vous confirme la réception des fonds destinés aux jetons de présence des membres de la Commission de renégociation de la Convention de Collaboration du 22 août 2008 suivant mes lettres n° 0194, 0195 et 0196 du 02 février 2024 dans le compte de l'Inspection Générale des Finances.

Je prie le Directeur Général de l'Agence du Suivi des Projets SINO CONGOLAIS, qui me lit en copie, d'en tenir compte dans le décompte des infrastructures et ce, conformément aux dispositions de la Convention sus évoquée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY JULES

L'économie nationale annoncée par la BCC sur le sentier d'une croissance soutenue

Sur l'évolution de la conjoncture économique intérieure allant du 6 au 13 septembre 2024, les décaissements en faveur des dépenses courantes, selon la Banque Centrale du Congo, BCC, se sont chiffrés à CDF 326,6 milliards contre une prévision de CDF 1.637,7 milliards. La rubrique «salaires des agents et fonctionnaires de l'État» a enregistré un taux d'exécution de 3,1%. Les frais de fonctionnement des institutions et ministères, prévus à hauteur de CDF 482,8 milliards, ont été exécutés à 32,3% des prévisions du mois. S'agissant des dépenses en capital, elles ont été exécutées à hauteur de 31,8% de leur programmation mensuelle chiffrée à CDF 488,1 milliards. S'agissant du taux de change, en cumul annuel, le CDF, franc congolais, a perdu près de 5,71% de sa valeur sur le marché officiel et 6,42% au parallèle contre des dépréciations respectives de 21,09% et 16,65% à la période correspondante de 2023. Les réserves internationales sont de \$US 6.222,87 millions au 11 septembre 2024, soit 14 semaines d'importations.

La présente note de conjoncture économique analyse l'environnement économique international et examine l'évolution de la conjoncture intérieure pour la période qui va du 6 au 13 septembre 2024. A l'échelle mondiale, l'environnement économique récent a comme constance l'incertitude quant à la trajectoire de l'inflation, sur fond du ralentissement de la désinflation observée au premier semestre 2024. Ce ralentis-



De haut en bas, de g., à dr., les membres du Gouvernement Suminwa en charge du Budget Aimé Boji Sangara Bamanyirue, des Finances Doudou Roussel Fwamba Likunde Li-Botayi, de l'Économie Daniel Samba Mukoko et la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo, Marie-France Malangu Kabedi Mbuyi. DR.

sement est expliqué notamment par une évolution divergente des prix des services et des biens. L'inflation dans les services reste encore élevée alors que celle des biens a fortement ralenti. Toutefois, après une accélération enregistrée au premier semestre 2022, l'inflation a ralenti autant qu'elle avait augmenté à la faveur des resserrements synchronisés des politiques monétaires par les grandes banques centrales des pays avancés et la stabilisation de l'économie mondiale conjuguée à la diminution de la réper-

cession des chocs globaux antérieurs. S'agissant particulièrement des économies avancées, l'inflation a fortement ralenti.

MAINTIEN DE LA STABILITÉ. Aux États-Unis par exemple, l'inflation globale est passée de 9,1% à fin juin 2022 à 3,0% en juin 2023 avant de se stabiliser autour de 3,1% en moyenne en 2024. Dans la zone euro, l'inflation globale a baissé allant d'un pic de 10,6% en octobre 2022 à 2,4% en octobre 2023, soit son niveau le plus bas depuis la crise

et s'est stabilisée en moyenne autour de 3,5 % en 2024. Dans ce contexte, les principales banques entrevoient l'assouplissement des conditions monétaires et certaines d'entre elles ont déjà amorcé le desserrement, notamment la Banque Centrale Européenne, BCE en sigle, établie le 1er juin 1998 et située à Francfort-sur-le-Main en Allemagne, la principale institution monétaire de l'Union européenne, établie sur un modèle fédéral et la Banque d'Angleterre, la banque centrale du Royaume-Uni,

située dans la Cité de Londres, connue sous le nom de « La vieille dame de Threadneedle Street ». La FED, Federal Reserve Board, la banque centrale des États-Unis créée le 23 décembre 1913 par le Federal Reserve Act, dit aussi Owen-Glass Act, à la suite de plusieurs crises bancaires dont la panique bancaire américaine de 1907, qui avait clairement indiqué son intention de réduire son taux d'intérêt lors de la réunion de septembre courant, a annoncé mercredi 18 septembre 2024 qu'elle baisserait son taux

d'intérêt de référence à une fourchette cible comprise entre 4,75 % et 5,00 %, soit une réduction agressive d'un demi-point. D'aucuns estiment que cette baisse des taux pourrait contribuer à relancer les flux obligataires vers les économies émergentes et en développement. Quant à la BCE, elle a réduit jeudi 12 septembre 2024, le taux de la facilité de dépôt de 25 points de base, le situant à 3,5%, reflétant les perspectives favorables de l'inflation et une meilleure transmission de la politique. En outre, les taux

d'intérêt sur les opérations principales de refinancement et la facilité de prêt marginal ont été abaissés respectivement à 3,65% et 3,90%. De même, la Banque d'Angleterre a abaissé son taux directeur de 25 points de base à 5% lors de sa réunion d'août 2024 et a signalé qu'elle agirait avec prudence pour assouplir davantage sa politique monétaire jusqu'à ce que l'inflation reste modérée. La conjoncture économique intérieure se caractérise par le maintien de la stabilité sur les principaux

(Suite en page 15).

ÉVOLUTION DU PLAN DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT AU MOI DE SEPTEMBRE 2023 - 2024 (EN MILLIARDS DE CDF)

RUBRIQUES	RÉALISATION 2023		Au 11 septembre 2024			Cumul au 11 septembre 2024		
	Mois de septembre	Cumul septembre	Program.	Réalisation	Exéc. en %	Program.	Réalisation	Exéc. en %
Douanes et accises (DGDA)	421,7	3664,4	506,3	143,4	28,3	4552,7	3967,8	87,2
Impôts directs, indirects (DGI)	1107,4	7920,0	1897,6	136,6	7,2	10139,8	10036,9	99,0
Recettes non fiscales (DGRAD)	209,1	2169,6	373,6	76,6	20,5	2745,7	2750,4	100,2
Pétroliers Producteurs	45,5	295,0	67,7	0,0	0,0	415,9	364,1	87,6
Dons et autres recettes	60,8	117,9	0,0	1,7	0,0	0,0	783,2	0,0
Total revenus et dons	1844,5	14166,8	2845,2	358,3	12,6	17854,1	17904,5	100,3
Dépenses courantes	1135,4	10905,7	1637,7	326,6	19,9	13042,8	11242,9	86,2
Salaires	547,8	5359,8	699,0	21,7	3,1	6477,3	5679,7	87,7
Intérêt sur la dette	12,6	153,0	35,0	14,0	39,9	223,5	323,4	144,7
Dont dette extérieure	3,5	45,0	9,2	2,0	21,7	70,5	101,0	143,2
Frais de fonct. Inst. et Min.	330,7	3457,0	482,8	155,8	32,3	3777,3	3063,1	81,1
Institutions Politiques	150,6	1377,7	207,6	61,8	29,8	1568,2	1321,4	84,3
Ministères	180,2	1950,2	275,3	94,0	34,2	2209,1	1741,7	78,8
Dépenses en capital	176,4	1849,4	488,1	155,0	31,8	2325,5	1912,2	82,2
Amortissement de la dette	81,9	278,3	79,4	13,3	16,8	358,3	258,4	72,1
Autres dépenses	321,3	2945,5	470,3	51,4	10,9	3138,3	4014,0	127,9
Dont Élections	74,0	802,9	50,8	0,0	0,0	301,5	127,2	42,2
Total dépenses (+amort. dette)	1715,1	15978,9	2675,4	546,4	20,4	18864,9	17427,5	92,4
Solde de trésorerie	129,4	-1812,1	169,8	-188,1	-110,8	-1010,8	477,0	-47,2

Source: BCC sur base des données PTR produit par la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement du Ministère des Finances.

ÉVOLUTION DES COURS DES PRODUITS DE BASE

	30-sept-23	29-déc.-23	29-mars-24	28-juin-24	31-jul-24	29-août-24	30-août-24	5-sept-24	12-sept-24	Var hebdo en %
Pétrole (brent) \$/baril	92,56	77,87	87,30	85,63	80,32	79,25	76,54	73,08	72,41	-0,92
Cuivre LME \$/tm	8 312,00	8 531,00	8 874,00	9 559,00	9 127,50	9 348,50	9 213,00	8 978,54	9 241,50	2,93
Cobalt (Cathode 99,80) \$/tonne.	32 731,79	32 750,38	28 038,00	26 566,00	25 930,00	24 820,00	23 842,00	23 842,00	23 756,00	-0,36
Or New York \$/o.t.	1 865,67	2 070,39	2 232,14	2 320,19	2 513,00	2 520,79	2 529,30	2 493,77	2 518,89	1,01
Riz Chicago \$/tonne	350,77	387,48	362,47	341,50	339,51	327,92	326,49	337,75	335,43	-0,69
Blé Chicago \$/tonne	201,84	228,40	204,82	212,17	197,02	201,47	202,76	210,80	213,71	1,38
Maïs Chicago \$/tonne	176,33	172,01	161,73	150,40	147,24	145,91	147,43	150,96	150,59	-0,24

Source: Les échos.

ÉVOLUTION COMPARATIVE DE LA BALANCE DES BIENS 2023-2024 (En millions de USD)

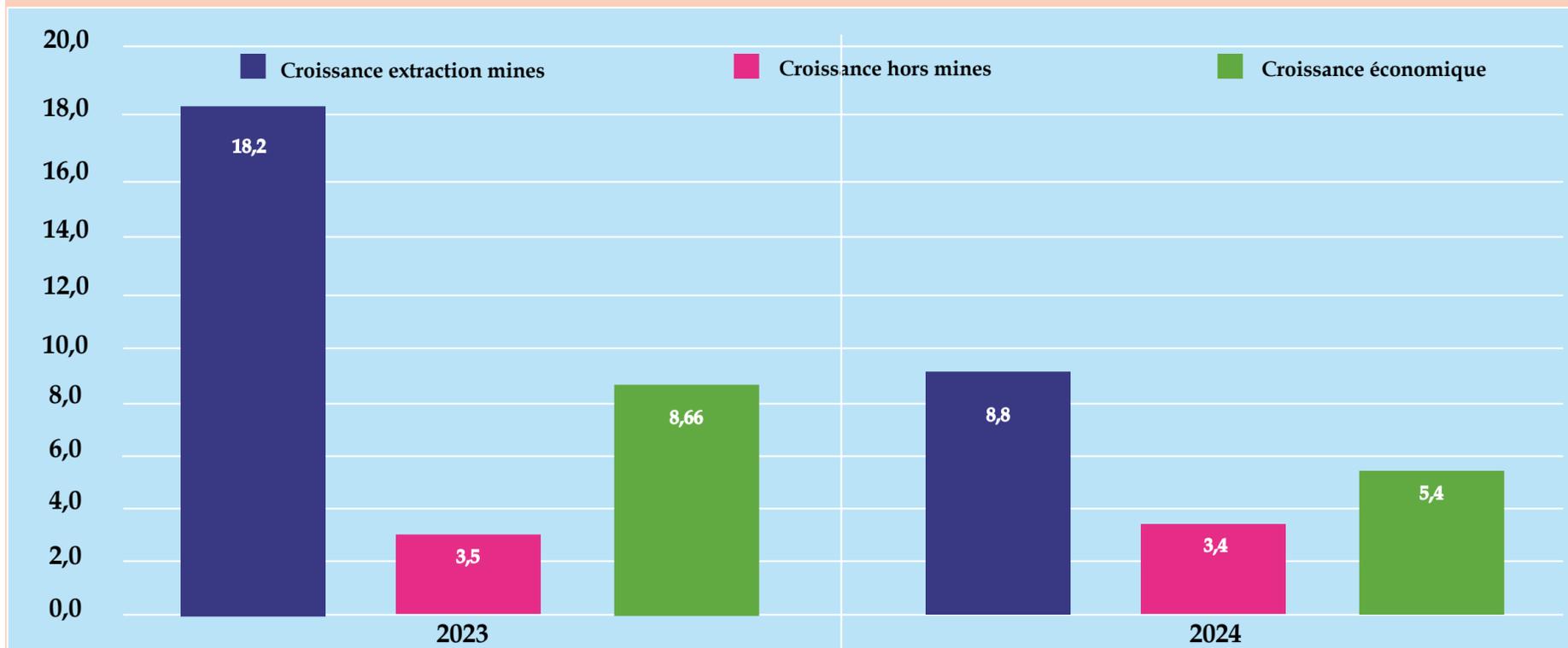
	Cumul juillet 2023	Cumul juillet 2024	Variations (%)
EXPORTATIONS	16 082,44	20 042,59	24,62
IMPORTATIONS	16 781,78	16 253,76	-3,15
SOLDE	-699,34	3 788,83	-641,78

Source: Banque Centrale du Congo.

ÉVOLUTION DU TAUX D'INFLATION HEBDOMADAIRE 2023 - 2024



ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL (%)



Source: FMI

ÉVOLUTION HEBDOMADAIRE DU TAUX DE CHANGE À KINSHASA

Taux de change CDF/1\$US

Date	Taux indicatif		Taux parallèle			Var. %
	Moyen	Var. %	Acheteur	Vendeur	Moyen	
31-déc-23	2 679,60		2 670,00	2 703,33	2 686,67	
28-juin-24	2 840,64	0,07	2 845,00	2 873,75	2 859,38	-0,05
05-juil-24	2 845,10	-0,16	2 849,38	2 881,88	2 865,63	-0,22
12-juil-24	2 840,47	0,16	2 866,25	2 886,88	2 876,57	-0,38
19-juil-24	2 833,25	0,25	2 849,38	2 864,38	2 856,88	0,69
26-juil-24	2 845,64	-0,44	2 847,50	2 863,13	2 855,32	0,05
02-août-24	2 848,76	-0,11	2 840,63	2 863,75	2 852,19	0,11
09-août-24	2 841,28	0,26	2 858,75	2 884,88	2 871,82	-0,68
16-août-24	2 842,93	-0,06	2 861,88	2 882,50	2 872,19	-0,01
23-août-24	2 836,90	0,21	2 857,50	2 876,88	2 867,19	0,17
30-août-24	2 834,16	0,10	2 850,00	2 873,13	2 861,57	0,20
06-sept-24	2 840,09	-0,21	2 861,88	2 880,00	2 870,94	-0,33
13-sept-24	2 841,79	-0,06	2 862,50	2 879,38	2 870,94	0,00
Cumul annuel		-5,71				-6,42

Source: Banque Centrale du Congo

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE (EN MILLIARDS DE CDF)

	déc-23	6-sept.-24	13-sept.-24	Var.hebdo
Actifs extérieurs nets	6 662,53	10 444,45	11 231,87	787,42
Actifs intérieurs nets	2 241,97	-927,50	-1 687,29	-759,79
Créances nettes sur l'Administration centrale	3 456,01	2 209,35	2 024,11	-185,24
Créances sur l'Administration centrale	4 027,57	4 027,57	4 027,57	0,00
Engagements envers l'Administration centrale	-571,56	-1 818,22	-2 003,46	-185,24
Base monétaire	8 904,50	9 516,95	9 544,58	27,63
Circulation fiduciaire	4 831,99	5 128,47	5 034,31	-94,15
Engagements envers les Autres Institutions de dépôts	4 053,21	4 307,22	4 428,96	121,74
Avoirs des banques commerciales à la BCC	3 195,68	2 936,44	2 957,65	21,21
Niveau notifié de la réserve obligatoire	2 454,70	2 314,04	2 347,74	33,69
Réserves nettes des banques commerciales	740,98	622,40	609,92	-12,48
Niveau de la réserve obligatoire en monnaies étrangères	845,03	1 356,19	1 456,18	99,99
R.O en ME (En millions USD)	0,32	0,48	0,51	0,03

Source: Banque Centrale du Congo

En septembre 2024, le CDF se déprécie bien moins qu'en 2023

(Suite de la page 12).

marchés. Cette évolution tient principalement de la poursuite des efforts de stabilisation tant par la Banque Centrale que le Gouvernement. Ainsi, il a été procédé à une légère ponction de la liquidité bancaire. L'économie congolaise devrait rester sur le sentier d'une croissance soutenue et supérieure à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne. En outre, le renforcement des mesures de stabilisation engagées depuis le mois de juillet 2023 devrait contribuer au ralentissement de l'inflation en 2024 par rapport à l'année précédente. Les estimations faites sur base des réalisations de production à fin mars 2024, par la Commission des Études Statistiques et des Comptes Nationaux, CESCEN en sigle, renseignent que la croissance du PIB réel s'établirait à 5,4% contre 8,6% une année plus tôt. Cette évolution, bien qu'en ralentissement, tient principalement du bon comportement du secteur minier, à la faveur de cours des principaux produits exportés qui demeurent à des niveaux favorables. Les résultats de l'enquête effectuée auprès des chefs d'entreprises renseignent une légère baisse du solde global d'opinions au mois d'août dernier, après des hausses consécutives enregistrées au cours des quatorze derniers mois. En effet, le solde global d'opinions s'est établi à 35,7% au mois d'août 2024 contre 36,0% le mois précédent. Cette légère baisse est reflétée au niveau des branches «Industries extractives» et «Construction». Toutefois, en dépit de ce léger repli, les chefs d'entreprises restent globalement optimistes quant aux perspectives de courts termes de l'économie nationale. Dans la branche «Industrie extractive», le solde brut d'opinions des chefs d'entreprises est passé de 39,4% en juillet 2024 à 38,7% au mois d'août 2024. Cela serait expliqué, d'une part, par le dé-

ficit enregistré dans la desserte en énergie électrique et, d'autre part, par des perspectives de maintien d'une tendance baissière des cours des matières d'origine minérale exportées par le Congo. La branche «construction» a également connu un repli de la confiance des chefs d'entreprise dans la période en étude, allant du 6 au 13 septembre 2024. Le solde brut y afférent a régressé à +41,7%, venant de +44,3% le mois précédent. Cette tendance est en phase avec la régression observée du taux d'utilisation du matériel de construction. Au cours de la deuxième semaine du mois de septembre 2024, l'inflation a ralenti pour la cinquième semaine consécutive, s'établissant à 0,119% contre 0,139% la semaine précédente. En cumul annuel, le taux d'inflation est porté à 9,642% contre 17,867% à la même période de l'année précédente. En termes de contribution, les fonctions «produits alimentaires et boissons non alcoolisées», «meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison», «restaurants et hôtels», «logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles «biens et services divers» et «transport» ont contribué à l'inflation hebdomadaire à 54,29%, 11,07%, 10,53%, 10,12%, 7,83% et 6,15%, respectivement. En glissement annuel et en annualisé, l'inflation poursuit sa tendance baissière, se situant respectivement à 15,12% et 13,81%, soit des niveaux légèrement au-dessus de sa prévision annuelle de 11,3% à fin décembre 2024. Au cours de neuf premiers mois de l'exercice 2024, la gestion des finances publiques reste marquée par des efforts d'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques et de rationalisation des dépenses. Pour le mois de septembre 2024, le Plan de Trésorerie prévisionnel renseigne un excédent de CDF 169,8 milliards résultant d'un niveau des recettes attendues

de CDF 2.845,2 milliards avec l'encaissement du troisième acompte provisionnel de l'impôt sur les bénéfices et profits, IBP. Quant aux dépenses, elles se situeraient autour de CDF 2.675,4 milliards. Les statistiques du plan de trésorerie de l'État renseignent qu'au cours du mois d'août 2024, les opérations financières de l'État se sont clôturées par un déficit de CDF 408,5 milliards. Ce déficit est consécutif à un niveau de recettes de CDF 1.636,6 milliards et des dépenses de CDF 2.045,1 milliards. Toutefois, ce déficit de trésorerie a été entièrement couvert par des moyens de financement sains, notamment les ressources tirées des émissions des titres publics. La balance des opérations financières de l'État, au 11 septembre 2024, s'est soldée par un déficit de CDF 188,1 milliards, lequel a été globalement financé par les ressources des titres publics. Les ressources mobilisées ont atteint CDF 358,3 milliards, provenant des impôts directs et indirects de la DGI, la Direction Générale des Impôts, chiffrées à CDF 136,6 milliards, des recettes douanières de 143,4 milliards et des recettes collectées par la DGRAD, la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations, de CDF 76,6 milliards. Par ailleurs, au cours du mois sous examen, le Trésor entend encaisser un import de CDF 67,7 milliards provenant des pétroliers producteurs. Sur un montant prévisionnel de CDF 2.675,4 milliards, les dépenses publiques se sont établies à CDF 546,4 milliards, soit un taux d'exécution de 20,4%.

TAUX D'EXÉCUTION DE 3,1%.

Les décaissements en faveur des dépenses courantes se sont chiffrés à CDF 326,6 milliards contre une prévision de CDF 1.637,7 milliards. En effet, la rubrique «salaires des agents et fonctionnaires de l'État» a enregistré un taux d'exécution

de 3,1% sur une enveloppe mensuelle de CDF 699,0 milliards. Les frais de fonctionnement des institutions et ministères, prévus à hauteur de CDF 482,8 milliards, ont été exécutés à 32,3% des prévisions du mois. Les subventions ont atteint CDF 126,7 milliards, constituées essentiellement des rétrocessions des régies financières, contre une prévision de CDF 374,3 milliards. S'agissant des dépenses en capital, elles ont été exécutées à hauteur de 31,8% de leur programmation mensuelle chiffrée à CDF 488,1 milliards. Au niveau du marché intérieur des titres de la dette, le calendrier indicatif pour le troisième trimestre renseigne les adjudications des Obligations du Trésor indexées à hauteur de CDF 190,0 milliards et CDF 300,0 millions d'Obligations du Trésor en \$US. C'est dans ce cadre que le Trésor a levé, lors de l'adjudication du 3 septembre 2024, un montant de \$US 95,0 millions au titre d'Obligations du Trésor émises en \$US pour une maturité de 1 an et six mois. Il convient de relever que le montant annoncé était de \$US 90,0 millions au taux d'intérêt de 9% l'an avec l'option de remboursement fractionné jusqu'à l'échéance. À cet effet, le taux de couverture a été de 105,6%. Au 11 septembre 2024, les statistiques du PTR de l'État indiquent le remboursement de CDF 1.915,6 milliards des titres échus, dont CDF 1.215,2 milliards au titre des Bons du Trésor et 700,4 milliards des Obligations du Trésor. L'encours global des titres publics s'élève à CDF 2.515 milliards contre CDF 2.319,9 milliards la semaine précédente. Au cours de la semaine sous analyse, le secteur extérieur a présenté les caractéristiques suivantes:

1. poursuite de la stabilité des taux de change sur les différents segments du marché,
2. consolidation du niveau des réserves internationales, et
3. tendance diver-

gente des prix des produits de base essentiels à l'économie congolaise. Au 13 septembre 2024, le taux de change s'est établi à CDF 2.841,79 à l'indicatif, soit une légère dépréciation hebdomadaire de 0,06%, alors qu'au parallèle, il s'est maintenu à son niveau de la semaine précédente, soit CDF 2.870,94 le \$US. En cumul annuel, le CDF, franc congolais, a perdu près de 5,71% de sa valeur sur le marché officiel et 6,42% au parallèle contre des dépréciations respectives de 21,09% et 16,65% à la période correspondante de 2023. Les réserves internationales ont atteint \$US 6.222,87 millions au 11 septembre 2024, représentant 14 semaines d'importations de biens et services. Au 12 septembre 2024, le cours du pétrole a reculé de 0,92%, en rythme hebdomadaire, se situant à \$US 72,41 le baril, influencé notamment par la hausse des stocks commerciaux de pétrole aux États-Unis. Rapproché à fin décembre 2023, le prix du pétrole indique un tassement de 7,87%. Le prix du cuivre a augmenté de 2,93%, s'établissant à \$US 9.241,50 la tonne. Comparativement à fin décembre 2023, le prix de la tonne de cuivre a augmenté de 8,31%. Le prix du cobalt s'est établi à \$US 23.756,00 la tonne, enregistrant une baisse de 0,36% par rapport à la semaine précédente et 27,46% par rapport à fin décembre 2023. Le cours de l'or s'est accru de 1,01% d'une semaine à l'autre, s'affichant à \$US 2.518,89 l'once. Rapproché à fin décembre 2023, ce prix indique une hausse de 21,66%. La hausse du prix de l'or observée en 2024 est expliquée notamment par les inquiétudes quant à la solidité de l'économie mondiale, les tensions géopolitiques dans plusieurs régions du monde, les inquiétudes liées aux prochaines élections aux États-Unis et l'accroissement des achats d'or opérés tant par des

particuliers et des entreprises que par les banques centrales souhaitant diversifier leurs réserves. Les prix du riz et du maïs ont enregistré des baisses respectives de 0,69% et 0,24%, se situant à \$US 335,43 et \$US 150,59. Rapprochés à fin décembre 2023, ces prix indiquent des baisses respectives de 13,72% et 13,27%. À fin juillet 2024, le compte des biens affiche un excédent cumulé de \$US 3.788,83 millions contre un déficit de \$US 699,34 millions réalisé en juillet 2023. Rapproché au PIB, ce solde représente 5,34% contre 1,04% à la période correspondante de 2023. Le secteur monétaire reste marqué par une légère hausse hebdomadaire de l'encours du Bon BCC. Ce niveau élevé de l'encours des titres de la BCC, la Banque Centrale du Congo, contribue au maintien de la stabilité sur les principaux marchés. Le guichet des prêts à court terme n'a enregistré aucune opération durant les deux premières semaines du mois de septembre 2024 contre un volume d'opérations de CDF 24,0 milliards relevé au mois d'août 2024. En cumul annuel au 13 septembre 2024, il s'observe un volume d'opérations de CDF 592,2 milliards. De même, le guichet des facilités permanentes n'a signalé aucune transaction pendant la même période contre un volume d'opérations de 201,0 milliards constaté au mois d'août 2024. En cumul annuel au 13 septembre 2024, il s'observe un volume d'opérations de CDF 5.541,0 milliards. Pour rappel, au cours de l'année précédente, il a été noté un volume d'opérations de CDF 21.569,7 milliards. Au niveau du marché interbancaire, aucune opération n'a été réalisée depuis le début du mois de septembre contre un volume d'opérations de 3,0 milliards observé en août 2024. Au 13 septembre 2024, il s'y dégage un volume d'opérations annuel cumulé de CDF 354,0 milliards. Les taux

d'intérêt appliqués sur les différents guichets se sont situés à 25,0% sur le marché interbancaire et des prêts à court terme et à 26,0% sur celui des facilités permanentes. À fin juillet 2024, les dépôts de la clientèle, dans le bilan consolidé du secteur bancaire, se sont situés à \$US 13.298,5 millions, soit une baisse mensuelle de 0,79%. Par structure des monnaies, les dépôts en \$US ont affiché une légère baisse mensuelle de 0,53%, de même pour ceux en CDF qui ont enregistré une baisse de 3,34%. Il sied de signaler que les dépôts bancaires restent dominés par ceux en devises représentant 91,1% du total. En outre, la composition de dépôts a été principalement dominée par les dépôts des entreprises privées, des ménages et ceux des entreprises publiques qui ont représenté respectivement 32,7%; 32,8% et 12,6% du total, suivis de ceux des petites et moyennes entreprises, des IS-BLM et de l'Administration publique. Quant à la répartition par provinces, les dépôts bancaires sont plus collectés dans la ville province de Kinshasa avec 66,74% du total, suivis des provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Kongo Central qui représentent respectivement 20,16%, 4,18%, 2,87%, 1,52% et 1,55%. À titre de rappel, les dépôts de la clientèle s'étaient accrus de 4,0% pour s'établir à \$US 12.031,4 millions à fin décembre 2023. Par ailleurs, les crédits bruts affichent une décroissance mensuelle de 0,42% en juillet, s'établissant à \$US 8.175,6 millions contre un niveau de \$US 8.210,0 millions à fin juin 2024. Cette situation résulte principalement des crédits octroyés aux entreprises privées, ménages et entreprises publiques. Quant à la ventilation par monnaie, les crédits bancaires en \$US affichent une régression mensuelle de 0,68% alors que ceux en monnaie nationale ont enregistré une croissance mensuelle de 8,33%.

Le Congo engage la lutte contre le mpox

Samuel-Roger Kamba, le ministre congolais de la Santé a dit sa détermination de s'engager dans la campagne de vaccination contre le mpox, l'épidémie de variole du singe dont le lancement initialement prévu mercredi de la semaine passée, a débuté samedi 5 octobre. Un report justifié par des raisons techniques dues notamment à la complexité de la tâche, mais aussi à l'immensité du pays.

Alors que le Congo est le pays le plus touché du monde par l'épidémie de Mpox, avec plus de 30.000 cas déjà notifiés dont 988 décès, la campagne de vaccination n'a pas débuté ce jour-là comme prévu puisqu'elle a été reportée de trois jours. En cause, le retard pris dans la formation des équipes techniques chargées de la vaccination sur le terrain. Chaque équipe est constituée par des vaccinateurs, des pointeurs, des sensibilisateurs ou encore de chargés de la sécurité du groupe. « Il faut former tout le monde, c'est un travail complexe », explique un médecin du Sud-Kivu.



La variole du singe frappe en Afrique Centrale et de l'Est. DR.

Le déploiement des vaccins dans l'immense pays a aussi pris du retard. Il a fallu d'abord s'assurer d'une chaîne du froid fonctionnelle et ce n'est que plus tard que l'Unicef a pu faire parvenir près de 40.000 vaccins dans l'Équateur, le Nord-Kivu et le Tshopo. Malgré tous ces problèmes et bien d'autres, le ministre Samuel-Roger Kamba, assure qu'ils seront prêts à la date annoncée, trois jours plus tard, pour lancer la vaccination. Sauf pour le Sud-Kivu, notamment, où le ministre provincial de la Santé a annoncé que cette campagne ne débutera que le lundi 7 octobre, le temps d'acheminer les vaccins reçus dans les zones de

santé les plus touchées par la variole du singe. « C'est très peu de vaccins si l'on compare aux besoins réels », s'est alarmé un médecin de l'équipe de riposte du Sud-Kivu.

LES PLUS TOUCHÉS.

Le pays de 99 millions d'habitants ne dispose pour le moment que de 265.000 doses de vaccin, homologués uniquement pour les adultes, alors que les enfants sont aujourd'hui les plus touchés dans l'Est du pays. Mais le ministre Roger Kamba indique qu'un accord a été trouvé avec le Japon pour la livraison de 3 millions de doses d'un vaccin homologué pour les enfants. « Actuellement,

toutes nos provinces sont touchées par ce virus », a déclaré Samuel-Roger Kamba. Les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, de Tshopo, de l'Équateur, du Nord-Ubangi, du Tshuapa, du Mongala et de

Sankuru sont les plus affectées, a indiqué le ministre. « Nous activons tous les mécanismes nécessaires pour identifier et traiter les cas gratuitement », a-t-il poursuivi. Comment expliquer la recrudescence du nombre de cas observés en Afrique de l'Est et centrale ? Un médecin congolais pointe notamment le fait que « les populations vivent en proximité immédiate avec la faune sauvage, notamment dans les zones rurales et forestières », favorisant ainsi « les interactions fréquentes entre les humains et les animaux, comme les rongeurs et les primates, qui sont des réservoirs naturels du virus Mpox ». L'épidémie, qui continue à se propager en Afrique de

l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire, n'est désormais plus cantonnée au seul continent africain. Jeudi 15 août, l'OMS a indiqué qu'un premier cas avait été détecté en Europe, en Suède, et alerté sur le fait qu'il est « probable que d'autres cas importés (...) soient enregistrés dans la région européenne au cours des prochains jours et des prochaines semaines ». Vendredi 16 août, le Pakistan a fait état de l'identification d'un premier cas de Mpox sur son territoire. Les autorités pakistanaises précisant qu'il s'agissait d'une personne arrivant d'un pays du Golfe. La Chine, de son côté, a annoncé le renforcement des contrôles aux frontières sur les personnes et les biens

provenant des pays touchés par l'épidémie. La personne infectée au Pakistan venait d'un pays du Golfe, a indiqué le porte-parole du ministère de la Santé. Face à la réapparition de cette épidémie de variole du singe, l'OMS a déclenché son plus haut degré d'alerte au niveau international. Une recrudescence des cas, qui s'accompagne aussi d'une flambée de fausses informations sur les réseaux sociaux. La recrudescence des cas de mpox au Congo, qui touche aussi le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda, a incité l'Organisation Mondiale de la Santé à déclarer, mercredi 14 août, une urgence de santé publique de portée internationale.

Les dangers des pesticides

Dès la fin du XVIIIe siècle, des savants et des représentants de l'élite agricole ont essayé d'utiliser des produits chimiques en agriculture. À partir des années 1830, une industrie des engrais se développe aux États-Unis et dans les pays européens. Ce mouvement est étroitement lié à des formes d'intensification de la production agricole qui se mettent d'abord en place dans les zones qui s'urbanisent et s'industrialisent. Dans ces territoires, les agriculteurs doivent alors produire plus, en étant moins nombreux, pour nourrir les personnes qui ont quitté les campagnes. L'utilisation de produits chimiques comme les insecticides, anti-parasitaires ou anti-cryptogamiques (c'est-à-dire les antifongiques, contre les champignons, ndr) en agriculture est ainsi initiée dès la première moitié du XIXe siècle puis se répand dans la viticulture ou la production de certains fruits. Ce processus ne va jamais cesser. Après la Seconde Guerre mondiale, et en particulier dans

les années 1960, on assiste à une accélération de l'industrialisation de l'agriculture qui repose, entre autres, sur l'usage des pesticides. Les transformations profondes qui s'opèrent alors s'inscrivent dans différentes dynamiques initiées antérieurement, à commencer par la longue confrontation avec des problèmes sanitaires, que ce soit pour les végétaux ou les animaux, qui restaient sans véritables solutions.

COURSE AU RENDEMENT AGRICOLE.

Par exemple, dès la fin du XVIIIe siècle, on a cherché à utiliser des substances chimiques pour la conservation des semences et des récoltes attaquées par des champignons ou des insectes. Est-ce la course au rendement agricole qui a poussé à l'utilisation toujours plus poussée des pesticides ? Des textes d'agronomes au début du XXe siècle décrivent bien les conséquences phytosanitaires des logiques d'intensification que requièrent des cultures orientées vers le rendement. Des formes de monoculture se mettent en

place, avec des choix de variétés qui ne sont pas forcément les plus résistantes face aux insectes, aux maladies et champignons. La monoculture réduisant les possibilités de stratégie agronomiques, on se tourne, avec plus ou moins de succès, vers des produits chimiques afin de limiter les dégâts. À partir du dernier tiers du XIXe siècle, les marchés globaux se développent, notamment avec l'arrivée du chemin-de-fer et des bateaux à vapeur. Cette densification des échanges de produits agricoles s'accompagne d'un accroissement conséquent des circulations de pathogènes, d'insectes, d'adventices. De nouveaux problèmes phytosanitaires s'installent dans des régions où ils n'étaient pas présents auparavant. C'est le cas du très célèbre phylloxéra, un puceron venu des États-Unis et, qui, en une trentaine d'années, détruit l'ensemble du vignoble européen. Une solution efficace via un système de greffe est mise au point à la fin des années 1870 à Montpellier. Elle n'est cependant adoptée qu'à la fin du XIXe siècle, après

plus d'une vingtaine d'années d'utilisation massive de produits chimiques pulvérisés sans succès et avec le soutien de l'État. Cette histoire est une illustration parmi d'autres de l'importance qu'a pu prendre la lutte chimique en agriculture avant la Seconde Guerre mondiale, dans certains secteurs agricoles au moins. Cette émergence de la chimie dans l'agriculture s'accompagne-t-elle de tentatives de réglementations, liées à la peur de l'empoisonnement collectif ? C'est ce que l'on appelle les législations sur les substances vénéneuses, qui ont une très longue histoire, antérieure même au XVIIIe siècle. Ces législations ont été revues et développées à différentes époques. Au-delà de la question de la consommation de produits alimentaires potentiellement contaminés, on trouve des traces de l'inquiétude de médecins, d'agronomes et de chimistes du 19e face aux conséquences sur la santé des ouvriers et ouvrières agricoles et des paysans et paysannes de l'utilisation de produits chimiques.

Le Kwilu se mobilise

Dans le Kwilu, la Division provinciale de la Santé, DPS, a organisé, vendredi 4 octobre, une réunion de plaidoyer pour une campagne de vaccination contre la polio et le mpox. La rencontre a mobilisé les autorités politico-administratives, les opérateurs économiques et les responsables d'entreprises publiques et privées en vue de soutenir financièrement ou matériellement, cette campagne de vaccination contre la poliomyélite

prévue du 10 au 13 octobre, ainsi que les efforts de lutte contre l'épidémie de mpox visible dans la province. Dr Arnold Kapalati, ministre provincial de la Santé, a, lors de cette réunion, souligné l'importance de cet appui local pour compléter les ressources déjà fournies par les partenaires et le gouvernement congolais. Le Kwilu a enregistré à ce jour plus de 220 cas de Mpox, dont 9 décès. « Nous sommes dans une situation épidémiologique préoccupante avec l'épidémie de mpox, et nous

devons organiser une campagne de vaccination contre la poliomyélite du 10 au 13 octobre. Cette séance de plaidoyer vise à diffuser l'information à tous les niveaux et à solliciter un soutien local, tant matériel que financier, malgré l'appui déjà reçu du gouvernement et des partenaires », a déclaré Arnold Kapalati qui a insisté sur la nécessité de sensibiliser la population à s'engager dans ces efforts de santé publique, estimant que cette mobilisation est susceptible d'assurer le succès de ces campagnes.

international

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Cette arrière-petite fille de la Willys Jeep

L'ironie: si l'apocalypse climatique annoncée par les prophètes survient un jour, c'est bien au volant d'un pollueur indestructible comme la Wrangler que vous voudrez fuir. Citadins, passez votre chemin : une Jeep Wrangler n'a rien à faire en ville.

Avec son 1,90 m de haut et ses presque 4,9 m de long, la Jeep Wrangler transforme chaque parking sous-terrain en chambre de torture. Mais dès qu'on quitte le milieu urbain, c'est une tout autre histoire...

La Wrangler est l'arrière-petite-fille de la Willys Jeep originelle, célèbre sur tous les fronts, d'Arromanches à Bastogne.

Elle a le même statut de légende que le Land Rover Defender et la Mercedes Classe G, statut qu'elle affiche par un look intemporel, inusable.

Et depuis son renouvellement de 2018, elle est aussi devenue une bien meilleure voiture. Exactement comme la Classe G, en fait.

On reconnaît principalement la nouvelle Jeep Wrangler aux bandeaux de feux de jour LED qu'elle porte sur les ailes avant. Mais pour le reste, elle conserve cette allure classique, avec ses phares placés proches l'un de l'autre dans la calandre. À bord, c'est surtout le petit pare-brise qui place l'ambiance, une ambiance cosy. Et malgré ses dimensions assez modestes, on n'a jamais l'impression d'être à l'étroit. Le combiné d'instruments



Avec son 1,90 m de haut et ses presque 4,9 m de long, la Jeep Wrangler 2.0 L T 272 CH 4X4 BVA8 RUBICON transforme chaque parking sous-terrain en chambre de torture. Mais dès que l'on quitte le milieu urbain, c'est heureusement une tout autre histoire. DR.



associe des compteurs classiques et un petit écran central. Le système multimédia UConnect du groupe FCA n'est pas le meilleur du marché, mais il est dans la bonne moyenne. Sa plus grosse lacune concerne la navigation, les utilisateurs d'iPhone

trouveront donc le salut via la fonction Apple Car Play.

VRAI 4X4. Les deux leviers du tunnel central annoncent la couleur : ceci est un vrai 4x4. En conditions normales, la transmission arrière suffit. Par

mauvais temps, on peut engager la transmission intégrale permanente, tandis qu'on gardera les rapports courts pour le vrai travail de franchissement. Le toit souple est garant d'un vrai look «Safari», mais génère évidemment un raffut non négligé

sur autoroute. Cela dit, on fait volontiers avec, car ça fait partie de l'identité authentique du Wrangler qui, pour un 4x4 «à l'ancienne», s'avère plutôt confortable sur route.

OFFROAD. Nul ne doute évi-

demment de ses capacités en tout-terrain, mais en vérifiant qu'en effet, quand la terre vient envahir l'asphalte, la Jeep est impressionnante. Des routes transformées en torrent de boue ? Du gâteau ! Les roues profondément enfoncées

dans la gadoue parce qu'il faut céder le passage à un véhicule venant en sens inverse ?

Les doigts dans le nez. Avec une autre voiture, les routes des environs envahies de coulées de boue suite à d'intenses pluies auraient vraiment posé problème. Et, on y revient : quelle ironie de voir que plus le climat fera des siennes, plus nous aurons besoin de véhicules comme la Jeep Wrangler.

Il faisait froid. Nous avons essayé une version à moteur 4 cylindres 2.0 essence turbo, fort de 272 ch et 400 Nm, et associé à une boîte auto 8 rapports. Une combinaison très agréable à l'usage, mais pas forcément très économique. La moyenne de notre essai a été de 11,1 l/100 km, mais avouons-le: par des froides journées, il faut souvent utiliser les sièges chauffants, et même le volant chauffant.

Que dire? La version 4 portes de la Wrangler est bien plus pratique qu'on ne l'imagine.

On s'habitue vite à la portière donnant accès au coffre, et à la vitre arrière qu'il faut aussi relever si nécessaire. C'est justement cette simplicité qui rend la Wrangler si attachante. C'est une bête de somme sans froufrou, toujours joyeusement prête à tout.

C'est en quelque sorte votre Jolly Jumper personnel.

Que vous optiez pour le 2.0 essence ou le 2.2 diesel, les tarifs sont les mêmes : à partir de 53.650€ pour une version 2 portes, ou 56.150€ pour une version 4 portes. Alors ? Quel choix avez-vous fait?



Lorsque ce moment tarde ou ne vient pas

L'éjaculation tardive se caractérise par une difficulté voire une incapacité à éjaculer. Faire l'amour devient fastidieux voire ennuyeux. Ce problème peu fréquent peut se soigner. L'éjaculation tardive, aussi appelée éjaculation retardée, est une difficulté voire une impossibilité à éjaculer après un long moment, malgré une stimulation sexuelle suffisante et répétée. Une stimulation pénienne intense et la pénétration du vagin n'y change rien. Le rapport sexuel dure un long moment, le pénis en érection est stable, et pourtant, l'éjaculation est difficile voire impossible. L'homme a alors le sentiment d'un acte laborieux et se sent frustré. Évidemment, cela peut arriver à n'importe quel homme de ne pas parvenir à éjaculer ponctuellement. Cela pose problème et devient un véritable trouble de l'éjaculation lorsque cette incapacité éjaculatoire est persistante et récurrente.

On distingue trois niveaux d'intensité dans la manifestation des éjaculations tardives : les hommes qui n'arrivent jamais à éjaculer. On parle alors d'anéjaculation. Les hommes qui parviennent à éjaculer seulement lors de la masturbation masculine. Enfin, les hommes qui arrivent à éjaculer, mais difficilement et après une relation sexuelle particulièrement prolongée. Par ailleurs, il existe l'éjaculation tardive primaire présente depuis toujours et l'éjaculation tardive secondaire qui arrive après une période sans difficulté. Contrairement à l'éjaculation précoce, l'éjaculation tardive est un trouble sexuel peu fréquent. Elle



La difficulté ou l'incapacité à éjaculer est peu fréquent mais peut se soigner. DR.

représente 3% des troubles sexuels masculins. Enfin, l'éjaculation masculine est un processus différent de l'orgasme. Bien que complémentaires, ils sont indépendants. Ainsi, les hommes n'arrivant pas à éjaculer peuvent toutefois avoir des orgasmes appelés «orgasmes à sec».

LES CAUSES.

Si elles sont souvent d'ordre psychologique ou comportemental, les éventuelles causes de l'éjaculation tardive peuvent être diverses et variées :

■ L'âge : des troubles de la sensibilité de la verge apparaissent. Le pénis devient de moins en moins sensible avec l'âge.

■ La stimulation est alors plus fastidieuse et l'éjaculation plus difficile.

■ Une maladie sous-jacente : des problèmes de thyroïde ou de diabète peuvent causer l'éjaculation tardive ; de même que les maladies neurologiques comme la sclérose en plaques.

■ Une malformation : de l'appareil génital ou du gland.

■ Des médicaments : certaines molécules agissent sur le réflexe éjaculatoire. C'est le cas par exemple des antidépresseurs, des antipsychotiques ou des antihypertenseurs qui peuvent causer une éjaculation tardive.

■ L'alcoolisme : une consommation excessive d'alcool peut entraîner des troubles

de l'éjaculation.

■ La masturbation : les hommes qui se masturbent beaucoup peuvent avoir plus de mal à éjaculer lors des rapports sexuels.

■ Le retardement répété de l'éjaculation : abuser de la technique du stop and go peut finalement mener à des troubles de l'éjaculation.

■ Le manque de lâcher-prise : un homme qui ne se laisse pas aller peut avoir du mal à éjaculer. Cela peut être dû à une retenue psychique ou la peur de mettre sa partenaire enceinte par exemple.

■ La cause de l'éjaculation tardive peut également être situationnelle (liée à une situation en particulier).

LÂCHER PRISE.

Les hommes souffrant d'absence d'éjaculation mais ayant un orgasme peuvent penser qu'ils souffrent en réalité d'éjaculation rétrograde. Ce trouble de l'éjaculation se caractérise par une éjaculation dont le sperme n'est pas expulsé. En effet, celui-ci est évacué dans la vessie au lieu de sortir par le méat urinaire. Cela peut arriver, entre autres, lorsqu'un homme subit une opération de la prostate. Toutefois, la présence de sperme dans les urines n'est pas du tout dangereuse pour la santé.

Afin de différencier les deux situations lors du diagnostic,

on peut effectuer un prélèvement d'urine après que l'homme ait éjaculé. Si un grand nombre de spermatozoïdes y sont présents, alors il s'agit d'une éjaculation rétrograde. Dans le cas contraire, il s'agit probablement d'une éjaculation tardive ou anéjaculation avec orgasme.

Comment diagnostiquer et traiter l'éjaculation tardive ? Des examens, tels que des tests neurologiques, peuvent être menés à la recherche de causes organiques. Une éjaculation tardive peut en effet être le symptôme d'une maladie sous-jacente.

S'il s'agit d'une éjaculation tardive primaire, c'est-à-dire qui est présente depuis les premières relations sexuelles du patient, des examens morphologiques sont pertinents. Des échographies et examens d'imagerie pourront mettre en évidence une malformation par exemple. Le plus souvent, il s'agit de causes comportementales ou psychologiques. Le patient doit alors consulter un psychologue ou un sexologue. Un travail sera alors fait sur l'inhibition psychologique pour retrouver le chemin de l'orgasme et de l'éjaculation. Cela peut se faire en apprenant à lâcher prise via des séances de relaxation par exemple. Les comportements pourront également être corrigés. Quoi qu'il en soit, il faudra y aller par étapes. Le

sexologue peut alors proposer un système de paliers. Le patient réapprend à éjaculer seul lors d'une masturbation ; puis, il tente de jouir avec l'aide de sa partenaire ; puis, il introduit une pénétration vaginale au dernier moment, juste avant l'éjaculation, etc ; jusqu'à retrouver une vie sexuelle épanouie et sans difficulté.

Par ailleurs, la survenue d'un événement stressant comme l'infidélité du partenaire ou le fait d'être surpris en plein ébat provoque parfois l'éjaculation tardive. Si, en plus de ne pas parvenir à éjaculer, le patient n'a jamais d'orgasme, alors, il faut chercher une cause neurologique, endocrinienne ou médicamenteuse. Celle-ci sera alors traitée et le trouble de l'éjaculation disparaîtra par la même occasion. En cas d'orgasme systématique mais d'absence d'éjaculation, une cause physique peut être trouvée. On constate parfois une aspermie, une obstruction des canaux ou une éjaculation rétrograde. Les troubles de l'éjaculation ? Outre l'éjaculation tardive ou retardée, les hommes peuvent souffrir d'autres troubles de la sexualité liés à l'éjaculation, plus ou moins fréquents.

■ L'éjaculation précoce par exemple se définit par l'impossibilité de retenir l'éjaculation. Celle-ci arrive trop rapidement pour que l'acte sexuel soit satisfai-

sant. Cela doit être systématique et persister depuis plusieurs semaines ou mois. Le critère psychologique a aussi une place très importante. Si le sujet vit bien le fait d'éjaculer très rapidement, sans se maîtriser, alors tout va bien. L'éjaculation prématurée n'est pas dangereuse pour la santé. En revanche, si cela est source de mal-être et/ou de souffrance, alors cela devient un trouble de l'éjaculation. En cela, l'éjaculateur précoce doit être pris en charge pour retrouver une sexualité épanouie.

Il s'agit du trouble de l'éjaculation le plus fréquent. Les études montrent que l'éjaculation prématurée concerne environ 20 à 30 % des hommes. Les jeunes hommes peuvent parfois éjaculer trop vite lors de leurs premières relations sexuelles. Dans ce cas, le souci se résout de lui-même, au fur et à mesure, grâce à l'expérience. L'éjaculation va alors survenir après un délai très raisonnable. L'éjaculation précoce se soigne très bien. Des traitements médicamenteux efficaces et reconnus existent. On retrouve le Priligy, médicament par voie orale, disponible en pharmacie sur ordonnance. Il y a aussi le Fortacin, traitement en crème ou spray à application cutanée locale, disponible en pharmacie sans ordonnance. Ils permettent de retarder l'éjaculation et, ainsi, d'avoir une sexualité plus satisfaisante. Il est recommandé de vous les faire prescrire par un médecin bien au fait de vos antécédents médicaux pour éviter des effets secondaires trop intenses ou des contre-indications. Des solutions non médicamenteuses existent. Il est possible de tonifier le périnée (muscle situé entre le scrotum et l'anus) afin d'avoir davantage de maîtrise lors de l'éjaculation. En cas d'éjaculation rapide liée à des facteurs psychologiques, une sexothérapie est

fortement recommandée. Elle permet de mieux gérer ses émotions et, ainsi, de lâcher prise lors des ébats.

■ La masturbation exploratoire est aussi un bon moyen de repérer votre point de non-retour, le moment où la jouissance est imminente. Vous pourrez ensuite agir avant qu'il ne soit trop tard pendant les rapports en faisant redescendre votre niveau d'excitation sexuelle.

■ Les préservatifs retardants sont de bons moyens de tenir plus longtemps au lit. Pour les hommes souffrant d'éjaculation précoce, il existe une thérapie digitale qui, en 90 jours, permet de reprendre le contrôle de l'éjaculation et faire durer davantage des rapports sexuels.

■ L'aspermie se définit par l'absence d'émission de sperme lors de l'éjaculation. L'orgasme et la phase d'expulsion sont pourtant bien présents. On parle d'orgasme à sec. Les causes peuvent être diverses et c'est une consultation de sexologie chez un médecin qui permettra de les déterminer :

■ Médicamenteuses : la prise de certains médicaments tels que des antidépresseurs, Paroxétine, Fluoxétine, Citalopram, Fluvoxamine, etc., ou des alpha-bloquants Tamsulosine, etc., peut entraîner une absence d'éjaculation. Les neuroleptiques peuvent aussi être à l'origine d'une anéjaculation, accompagnée d'une anorgasmie, absence d'orgasme.

■ Congénitales : l'absence d'émission de sperme peut être due à une absence des canaux déférents, les canaux qui conduisent le sperme. S'il s'agit de la cause congénitale la plus fréquente, des anomalies des canaux de Müller ou des canaux éjaculateurs peuvent aussi être à l'origine d'aspermie dans de plus rares cas. Le diagnostic se fait alors au moyen d'une échographie prostatique. etc.

À qui la Maison Blanche



qui
ira
le 5
novembre
la
Maison
Blanche?

La question empêche certaines parties du monde de trouver le sommeil. Le 5 novembre, les Américains n'ayant pas voté par correspondance ou par anticipation se déplaceront dans leur bureau de vote pour élire leur président. Et si l'on se fie aux sondages, les jeux sont très loin d'être faits.

À désormais moins d'un mois avant l'élection présidentielle américaine, les intentions de vote en faveur de Kamala Harris et Donald Trump semblent ne plus connaître d'inflexion notable. Après la tenue du seul et unique débat entre les deux colistiers des candidats, et alors qu'aucune joute télévisée supplémentaire n'est prévue entre la vice-présidente démocrate et l'ex-président républicain, Kamala Harris continue d'être créditée d'une légère avance dans les enquêtes d'opinion menées à l'échelle nationale.

D'après le sondage le plus récent effectué par l'institut YouGov pour The Economist entre le 29 septembre et le 1er octobre, c'est-à-dire avant le débat entre J.D. Vance et Tim Walz, la candidate du parti à l'âne devance Donald Trump avec 48% d'intentions de vote contre 45%. Un écart de trois points qui correspond également à la marge d'erreur pour cette enquête. Ces chiffres sont dans la droite lignée de ceux publiés par les autres instituts ces derniers jours. D'après le site Fivethirtyeight qui agrège



À qui les États-Unis vont ouvrir le 4 novembre les portes de la Maison Blanche ? DR.

les différents sondages effectués dans le pays, Kamala Harris était en moyenne donnée en tête avec 48,4% des intentions de vote contre 45,8% en faveur de Donald Trump, soit un écart de 2,6 points entre les deux aspirants présidents. Il y a tout juste dix jours, l'écart observé était le même, au dixième de point près.

UNE AVANCE DE LA DÉMOCRATE À RELATIVISER.

Compte tenu de ces chiffres, il serait logique de présenter Kamala Harris dans la peau de favorite, mais le mode de scrutin pour l'élection présidentielle américaine invite à relativiser la portée de l'avance dont bénéficie la démocrate dans ces enquêtes d'opinion. Car, en

effet, il n'existe à ce jour aucun écart creusé dans les États-clés, les Swing States. Le scrutin présidentiel prenant la forme du suffrage universel indirect, le résultat de cette élection ne dépend pas du nombre total d'Américains votant pour l'un ou l'autre candidat mais du nombre de grands électeurs récoltés selon la règle du « winner-takes-all » (« le vainqueur rafle tout ») en vigueur dans l'écrasante majorité des États. Le vainqueur du 4 novembre sera donc celui qui parviendra à atteindre la barre des 270 grands électeurs sur les 538 en jeu. L'issue du vote ne faisant presque aucun doute dans la plupart des États, qu'ils soient teintés du rouge républicain ou du bleu démocrate, tout

dépendra de quelques « swing states », ces territoires où le résultat demeure incertain. Et dans les sept États-clés en question, ni Donald Trump ni Kamala Harris ne paraît bénéficier d'une avance nette. Si l'on en croit RealClearPolitics, un autre agrégateur d'enquêtes d'opinion, l'Arizona et la Géorgie sont les seuls États où le républicain distance d'au moins un point Kamala Harris. La démocrate dispose quant à elle d'une avance de cet ordre dans le Nevada. Dans les quatre autres États-clés (Wisconsin, Michigan, Caroline du Nord et Pennsylvanie), moins d'un point sépare les deux candidats. En Pennsylvanie, c'est même un match nul parfait dans les sondages: Kamala Harris tout comme Donald

Trump y sont crédités en moyenne de 48,2% des intentions de vote. Cela rappelle la victoire de Trump en 2016 face à Hillary Clinton qui avait une incroyable avance de 2 millions de voix.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger propriété de FINANCE PRESS GROUP en abrégé FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
Radio Télé Action
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

REDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse belges. Accords spéciaux.
Belgique. Trends. Trends, Tendances.
Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2024 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation
de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13
janvier 2008.

